Industrie, Sciences et Technologie Canada

Industry, Science and Technology Canada

Rapport annuel

1989-1990

Canada

HC111/.A3/1989-90
Canada. Industry, Science
Canada. Industry, Science
and Technology Canada.
AYUI c.1

DATE DUE - DATE DE RETOUR

OCT 24 1994	
OCT 28 1998	MAY - 3 2007
JUN 18 2010	

ISTC 1551 (2/90)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
130031

Rapport annuel

1989-1990

Industrie, Sciences et Technologie Canada

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° au cat. C1-1990
ISBN 0-662-58088-5

PU 0065-90-03

Ministre de l'Industrie, des
Sciences et de la Technologie

CANADA

Minister of Industry,
Science and Technology

L'honorable The Honourable

Benoît Bouchard, c.p., député

Son Excellence
Le très honorable Ramon Hnatyshyn, C.P., C.C., C.M.M., C.D., C.R.
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le premier rapport annuel du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Ce rapport, compte rendu des activités du Ministère pour l'année financière 1989-1990, est le reflet de la nouvelle structure de l'organisme au 31 mars 1990, par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.*

Je vous prie d'agréer, Votre Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Benoît Bouchard

Ottawa, Canada K1A 0H5

Table des matières

Aperçu 1

État financier 5

Administration centrale 9

Sciences 10
Politique 16
Industrie et Technologie 23
Tourisme 29
Opérations 32
Développement régional au Québec 36
Développement régional en Ontario 38
Programmes économiques des Autochtones 39
Finances, Gestion du personnel et Administration 41

Régions 43

Terre-Neuve 44
Île-du-Prince-Édouard 45
Nouvelle-Écosse 46
Nouveau-Brunswick 48
Québec 49
Ontario 51
Manitoba 53
Saskatchewan 55
Alberta 57
Colombie-Britannique 59
Territoires du Nord-Ouest 62
Yukon 63

Annexes 65

Offres acceptées et aide autorisée selon la province ou le territoire 66
Offres acceptées et aide autorisée selon les principaux groupes de programmes 67
Programmes de développement de l'industrie, des sciences et de la technologie 68
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense 69
Programmes de développement régional 70
Programmes économiques des Autochtones 71
Ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER et des ECD 72
Loi sur les prêts aux petites entreprises 73

Aperçu

Le 23 février 1990 marquait l'entrée en vigueur de la *Loi sur le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie,* dont le titre d'usage est ***Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC).***

Ministère au cœur des dossiers économiques canadiens, ainsi que le précisait le discours du Trône, ISTC doit veiller à :

- élaborer et à appuyer la politique et les programmes industriels et scientifiques susceptibles de créer un climat favorable à une croissance soutenue de l'économie;
- défendre la cause des milieux industriels et scientifiques auprès du gouvernement fédéral;
- stimuler l'innovation, l'adoption de techniques de pointe, et la recherche-développement (R-D) pour accroître la compétitivité des entreprises canadiennes;
- favoriser et à reconnaître l'excellence industrielle, scientifique et technologique;
- appuyer les projets d'expansion des entreprises canadiennes sur les marchés intérieur et extérieur;
- se faire le champion d'une culture scientifique au Canada et contribuer à l'essor de ce milieu.

Le Ministère est dirigé par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, secondé dans son travail par le ministre des Sciences et le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme).

Le lancement officiel d'ISTC marquait la fin de deux années d'intenses consultations et de planification visant à regrouper les principaux secteurs du ministère de l'Expansion industrielle régionale et le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Cette réorganisation avait pour but de rationaliser l'action du gouvernement afin d'augmenter les chances de réussite du Canada sur le marché mondial.

ISTC a pour principale fonction de favoriser les échanges entre les laboratoires et les milieux d'affaires afin de stimuler l'innovation. Bien qu'il administre encore certains programmes de financement, le nouveau Ministère cherche surtout à faciliter et à encourager les regroupements stratégiques entre scientifiques, ingénieurs, administrateurs, syndicats et financiers pour mettre au point et commercialiser des biens et des services de grande qualité, à des prix compétitifs.

A ce titre, ISTC veillera à la collecte et à la diffusion de données sur les milieux d'affaires et scientifiques pour aider les entreprises canadiennes à être concurrentielles sur le marché mondial des années 90 et du XXIe siècle.

Afin que tous puissent profiter des services d'information et de conseil, le Ministère a ouvert un bureau dans chaque province et territoire, offrant ainsi une aide professionnelle, facile d'accès, à sa clientèle. Grâce au Centre de commerce international dans chacun de ces bureaux, les clients ont directement accès aux services commerciaux d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC).

ISTC est également appelé à défendre la cause des milieux industriels et scientifiques au sein de l'administration fédérale, notamment celle de la petite et moyenne entreprise (PME). A ce chapitre, le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise a publié *La petite entreprise au Canada : Croître aujourd'hui pour demain,* premier rapport présenté au Parlement sur la situation de la petite entreprise au Canada.

Le développement régional au Québec et dans le nord de l'Ontario, le développement économique des Autochtones ainsi que l'essor du tourisme sont également au nombre des attributions d'ISTC.

Ce rapport annuel décrit les nombreux défis relevés par le nouveau Ministère en matière de programmes, de services et de politiques au cours de sa première année d'activité.

Sciences

La nomination au sein d'ISTC du ministre des Sciences, le premier dans l'histoire du Canada, reflète l'importance grandissante des sciences dans l'économie canadienne.

Dans ce domaine, le défi est de maintenir le Canada à la fine pointe des rapides transformations qui caractérisent les milieux de la technologie et des affaires dans les pays industrialisés.

L'excellence en sciences repose sur un enseignement scientifique de qualité, la collaboration de spécialistes dans des laboratoires modernes et la reconnaissance du travail des novateurs et des entrepreneurs à la recherche d'applications commerciales. Au nombre des principales initiatives, citons les Réseaux de centres d'excellence, programme quinquennal de 240 millions de dollars visant à tirer le meilleur parti des possibilités de collaboration entre les milieux industriels et universitaires.

Par ailleurs, ISTC cherche à mieux faire connaître le rôle clé des sciences et de la technologie (S-T) pour assurer la prospérité économique du pays et la qualité de vie des Canadiens.

Par ses divers programmes et activités, ISTC veille donc à :

- sensibiliser davantage le public aux réalisations et aux possibilités en matière de S-T;
- intéresser et à renseigner le grand public au sujet du rôle et de la portée de la S-T dans la société contemporaine;
- établir de meilleures relations entre les scientifiques et les profanes, les créateurs et les utilisateurs de la technologie, et entre les novateurs à l'origine du changement et le grand public;
- intéresser davantage les jeunes à la recherche scientifique.

Pour inciter les jeunes à faire carrière en sciences, Bourses Canada, programme en cours qui prévoit des déboursés de 80 millions de dollars en cinq ans, s'adresse aux étudiants exceptionnels afin qu'ils poursuivent des études de premier cycle en sciences naturelles et en génie. Chaque année, sont décernées environ 2 500 bourses d'une valeur de 2 000 $ chacune, renouvelables pendant trois années supplémentaires, dont plus de la moitié est attribuée à des femmes.

Plus de 4 800 boursiers bénéficiaient de ce programme en 1989-1990. Des bourses totalisant 10 millions de dollars ont été consenties à des étudiants de premier cycle inscrits dans 83 institutions. En tout, 3 400 bourses ont été décernées à des étudiants s'inscrivant à des programmes admissibles; 52 p. 100 de ces bourses ont été accordés à des femmes. Plus de 1 400 des 2 500 boursiers pour 1988-1989 remplissaient les conditions requises pour un renouvellement.

Dans le cadre de la stratégie InnovAction, ISTC poursuit diverses initiatives visant à améliorer la performance du Canada en S-T, soit :

- encourager l'innovation industrielle et l'échange de technologie;
- appuyer la mise au point de technologies stratégiques;
- assurer la gestion des investissements de l'État de quelque 4 milliards de dollars dans le domaine scientifique;
- augmenter le nombre de scientifiques, d'ingénieurs, de technologues et de techniciens au Canada;
- créer une « culture scientifique » pour permettre aux Canadiens de bien comprendre l'importance de l'innovation technologique.

Industrie

Technologies stratégiques

Certaines technologies dites stratégiques permettent d'accroître la compétitivité de plus d'un secteur industriel.

ISTC porte une attention particulière aux technologies stratégiques suivantes :

- l'**informatique**, aussi bien le traitement que la transmission de l'information, ce qui comprend le matériel et le logiciel, les télécommunications, la microélectronique, les appareils, le contrôle de processus, les techniques de fabrication de pointe et l'intelligence artificielle;

- la **biotechnologie**, technique de production de biens ou de services en utilisant des micro-organismes. Au nombre des applications, citons le génie génétique, la fabrication en série de cellules végétales ou animales, la fermentation microbienne, la production d'anticorps et l'ingénierie protéique.
- les **matériaux industriels de pointe**, y compris les techniques d'ingénierie des matériaux pour répondre à certains besoins ou obtenir un plus grand rendement, notamment céramiques, plastiques, alliages et supraconducteurs qui ajoutent tous une valeur aux produits dont ils font partie.

Profils de compétitivité industrielle

ISTC travaille à consolider les secteurs industriels, et non des entreprises en particulier. En collaboration avec l'industrie, le Ministère a préparé quelque 120 fascicules de la série *Profil de l'industrie* sur divers secteurs : pneus, institutions bancaires, commerce de détail et produits en fil métallique.

Aperçu de la compétitivité de chaque secteur, les profils analysent plusieurs facteurs dont la situation sur le marché international, les investissements en R-D et les possibilités d'application de la technologie. Remis à jour régulièrement, ces profils, une initiative importante d'ISTC, représentent une source de renseignements utiles sur les tendances et les perspectives industrielles. Plus de 8 000 clients au Canada profitent de ce service.

RADAR

Les acheteurs canadiens et étrangers font largement appel au Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR), la liste la plus complète des fournisseurs canadiens. Mis à jour par ISTC et les gouvernements provinciaux, le RADAR donne accès à de nombreux renseignements sur plus de 20 000 sociétés canadiennes et 70 000 produits. Les données sont regroupées selon la nature du produit ou des services, l'adresse et le nombre d'employés.

L'accès en direct au RADAR se fait au moyen d'un ordinateur personnel ou d'un terminal intelligent avec modem. Pour consulter les données du RADAR, il est également possible de se procurer des répertoires imprimés deux fois par année ou des bandes pour ordinateur.

DISTCovery

DISTCovery est une base de données complète des licences et des brevets offerts dans le monde.

Outre les nombreux feuillets, brochures et précisions disponibles, DISTCovery fait état de milliers d'offres portant sur les droits de fabrication ou de nouveaux services sur le marché nord-américain.

DISTCovery permet aux entrepreneurs de faire des recherches pertinentes sur leur secteur d'activité pour saisir les occasions d'affaires ou tirer le meilleur parti des services de conseil et de données proposés. Les utilisateurs peuvent localiser rapidement les spécialistes sectoriels d'ISTC, de même que les spécialistes au sein des gouvernements provinciaux, des centres de recherche canadiens et du réseau mondial d'agents de développement de la technologie d'AECEC.

Prix Canada

La présentation annuelle du prestigieux Prix Canada pour l'excellence en affaires fait également partie des initiatives clés du Ministère. Il y a neuf catégories de prix : Invention, Innovation, Design industriel, Collaboration ouvrière-patronale, Entrepreneurship, Marketing, Productivité, Petite Entreprise et Qualité.

Le 7 novembre 1989, lors d'une soirée officielle organisée à Ottawa, a eu lieu la remise officielle de 34 Prix, soit 11 palmes d'or, 11 d'argent et 12 de bronze, soulignant ainsi le leadership des milieux d'affaires, notamment pour la mise au point et l'application de la S-T.

Tourisme

Selon certains, l'industrie touristique est le « géant endormi » de l'économie canadienne.

Un secteur travaillistique, l'industrie du tourisme compte environ 60 000 entreprises, la plupart des petits commerces, et offre de l'emploi à quelque 600 000 personnes, soit 5 p. 100 de l'emploi au Canada.

Le tourisme vient en deuxième place, après l'industrie automobile, à titre de source de devises étrangères au pays.

En 1989, les dépenses des touristes américains s'élevaient à 4,3 milliards de dollars tandis que celles des touristes en provenance d'autres pays se chiffraient à 2,6 milliards, soit une hausse de 2,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Développement régional

Dans le cadre de la nouvelle approche en matière de relance industrielle au Canada, l'accent porte davantage sur un développement régional renouvelé et décentralisé.

Le Ministère continue d'être au premier plan des initiatives de développement régional au Québec et en Ontario, alors qu'ailleurs au pays ces initiatives relèvent de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest.

Québec

L'exercice a été marqué par la réorganisation des activités de développement régional au Bureau régional du Québec. Sous la direction du sous-ministre délégué, le groupe des opérations et le groupe des politiques et liaisons assurent les services au nouveau bureau, dont l'administration centrale a été installée à Montréal.

En septembre 1989, ISTC a conclu un protocole d'entente avec la municipalité de Sept-Îles dans le cadre du projet d'Aluminerie Alouette Inc. La contribution fédérale s'élève à 5,1 millions de dollars pour financer les travaux d'infrastructure; de plus, le Ministère a versé 20 millions à la société.

En mars 1990, huit ententes sectorielles ont été prolongées d'environ un an. Des fonds totalisant 150 millions de dollars ont été consentis dans le cadre de sept d'entre elles. Trois programmes fédéraux sont entrés en vigueur, portant sur le tourisme, la recherche agro-alimentaire ainsi que les essais et les expérimentations halieutiques et aquicoles.

Ontario

Annoncée en juillet 1987, l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor) prévoit des contributions de 55 millions de dollars en cinq ans pour cette région.

Avec ses bureaux à Sault-Sainte-Marie, à Sudbury et à Thunder Bay, FedNor compte sur la participation locale pour la conception, l'évaluation et la prise de décisions en matière de programmes. Les contributions en vertu de ce programme, variant de 15 000 $ à 135 000 $ pour les projets, ne sont pas remboursables.

Des 5 millions de dollars consentis à ce jour, environ la moitié servait au financement des services d'accueil pour les touristes et 20 p. 100 étaient destinés aux détaillants et aux grossistes.

Programmes économiques des Autochtones

ISTC joue un rôle de premier plan dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, initiative fédérale visant la mise en place d'un réseau d'entrepreneurs autochtones dirigeant des entreprises viables.

Afin d'éviter le double emploi, la Stratégie est une initiative commune de trois ministères : ISTC, Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi qu'Emploi et Immigration Canada.

Les consultations amorcées par ISTC ont contribué à définir les priorités de cette nouvelle stratégie. Ces discussions avec les dirigeants, les membres des collectivités et les gens d'affaires autochtones ont conduit à la création d'un certain nombre d'institutions financières et sectorielles ainsi que d'organismes de développement communautaire. Les entrepreneurs autochtones peuvent ainsi obtenir de ces derniers aide et services que seuls les gouvernements et les entreprises privées non autochtones offraient auparavant.

Dans le cadre de la Stratégie, trois programmes relèvent du Ministère, soit Développement des entreprises, Entreprises en participation (pour établir des liens avec les entreprises de longue date), et Sociétés de financement (afin de mettre sur pied des établissements de crédit appartenant aux Autochtones). De concert avec Affaires indiennes et du Nord Canada et Emploi et Immigration Canada, ISTC s'occupe également du Programme de recherche et de défense des intérêts des Autochtones.

État financier

Industrie, Sciences et Technologie Canada
État des dépenses 1989-1990

	IST[1]	PDRDEA[2]	SCP[3]
	(en milliers de dollars)		
Fonctionnement et immobilisations	229 394	27 655	–
Subventions			
Programme de développement économique des Autochtones	–	999	–
Organismes sans but lucratif pour favoriser la coopération et le développement économiques	300	–	–
Prix Canada pour l'excellence en affaires	200	–	–
Fonds de relance économique Inc.	2 000	–	–
Société royale du Canada	1 000	–	–
Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal	–	100	–
Entente auxiliaire Canada-Québec	8 910	–	–
Entente auxiliaire Canada-C.-B.	4 232	–	–
Institut canadien des recherches avancées	2 000	–	–
Bourses Canada	9 491	–	–
Contributions			
Loi sur le développement industriel et régional et engagements en vigueur en vertu de programmes antérieurs abolis	50 589	–	–
Programme de développement industriel et régional	–	95 482	–
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense	300 909	–	–
Ententes auxiliaires en vertu des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement avec les provinces	100 416	–	–
Ententes auxiliaires en vertu des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement avec le Québec	–	11 974	–
Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)	–	10 291	–
Programme d'aide aux constructeurs de navires	8 678	–	–
Programme de développement industriel relié au transport dans l'Ouest	405	–	–
Organismes sans but lucratif et activités commerciales en vue d'appuyer le tourisme	376	–	–

	IST[1]	PDRDEA[2]	SCP[3]
	(en milliers de dollars)		
Programme de développement du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie	–	6 524	–
Programmes économiques des Autochtones	–	61 256	–
Système d'automatisation de la marche des trains	1 662	–	–
Règlement pour un renouveau industriel canadien	9 952	–	–
Innovation and Entrepreneurial Management Corporation of Canada Inc. et Société en commandite pour la création d'entreprises	–	231	–
Programme de rationalisation des chantiers navals de l'Ontario	1 453	–	–
GMC/Suzuki	32 771	–	–
Programme Entreprise Atlantique	2 028	519	–
Producteurs indépendants de bardeaux de la vallée du Fraser	1 923	–	–
Pétromont Inc.	781	–	–
Marine Industrie Limitée	29 000	–	–
Programme de mise en valeur de la technologie et Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe	12 153	–	–
Fonds de développement du nord de l'Ontario	–	6 654	–
Programme de la microélectronique et du développement des systèmes	4 316	–	–
Programme de réduction des pluies acides	24 349	–	–
Programme spécial pour la région de Thetford-Mines	–	952	–
Programme spécial pour la région de Laprade	–	19 987	–
Organismes sans but lucratif pour favoriser la coopération et le développement économiques	865	–	–
Plan de développement de l'est du Québec	–	432	–
Conseil économique des provinces de l'Atlantique	28	–	–
Conseil commercial Canada-Chine	250	–	–
Usine de pâtes de Matane (Québec)	–	7 634	–
Centre d'arbitrage commercial	25	25	–
Politique nationale de l'entrepreneurship	670	–	–
Centre de création d'entreprises d'Alma Inc.	–	825	–
Association canadienne des industries maritimes	71	–	–
Association canadienne des entreprises de géométique	27	–	–
Nouveau programme de développement régional	–	19 769	–
Lavalin Inc. — Hawker-Siddeley Trenton Works	6 891	–	–
(S) Obligations en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*	21 363	–	–
(S) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises	3 166	–	–

	IST[1]	PDRDEA[2]	SCP[3]
	(en milliers de dollars)		
Saskatchewan Communications Advanced Network	3 115	–	–
Institut national de la technologie du magnésium	1 050	–	–
Observatoire des neutrinos de Sudbury	167	–	–
Technologies stratégiques	229	–	–
Information et services	1 355	–	–
Campagnes sectorielles	1 040	–	–
Aluminerie Alouette Inc.	–	20 000	–
Total des subventions et des contributions	**650 206**	**263 654**	**–**
Total du budgétaire	**879 600**	**291 309**	**–**

État des recettes

Société canadienne des postes	–	–	7 764
Programme d'expansion des entreprises	19	–	–
Programme de développement industriel et régional	–	202	–
Conseil de développement de la région de l'Atlantique	404	–	–
Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique	10 605	–	–
Ententes sur les zones spéciales et sur les routes	9 745	–	–
Services et frais de services	7 019	98	–
Remboursement des dépenses des années précédentes	188 114	6 062	–
Redressement par rapport aux comptes à payer à la fin du précédent exercice (CAPAFE)	15 831	–	–
Autres recettes non fiscales	828	47	–
Ententes auxiliaires en vertu de l'EDER (versements provisoires dans le cadre de certaines ententes)	305	–	–
Total — Recettes[4]	**232 870**	**6 409**	**7 764**

1. Programmes de développement de l'industrie, des sciences et de la technologie.
2. Programmes de développement régional et de développement économique des Autochtones.
3. Société canadienne des postes.
4. Conformément aux méthodes comptables en usage dans l'administration fédérale, les montants indiqués dans la section *Recettes* ont été crédités au Fonds du revenu consolidé.

Administration centrale

La création du Secteur des sciences à ISTC reconnaît que la compétitivité de l'industrie canadienne repose sur l'excellence des compétences scientifiques.

Stratégie scientifique et Recherche fédérale

InnovAction

InnovAction, la Stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie (S-T), a été annoncée en mars 1987. Dans le cadre de cette stratégie, les organismes fédéraux ont lancé diverses initiatives pour consolider l'industrie canadienne en cherchant à stimuler l'innovation et la diffusion de la technologie, la mise au point de technologies stratégiques, la gestion efficace des ressources fédérales, le perfectionnement des ressources humaines et la sensibilisation du public à ces questions.

Plusieurs programmes s'inscrivent dans le cadre d'InnovAction, dont les Réseaux de centres d'excellence, Bourses Canada et la Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie.

InnovAction est la principale initiative d'ISTC visant à favoriser l'excellence en sciences et la compétitivité de l'industrie canadienne. Le défi consiste à tirer parti des succès d'InnovAction et des possibilités de collaboration qui s'offrent.

La collaboration est l'élément clé de l'examen en profondeur de l'enseignement au Canada, examen proposé par le Premier ministre et appuyé par les premiers ministres à l'occasion de leur rencontre en novembre 1989. Cet examen vise à :

- évaluer les besoins en matière de développement des ressources humaines au Canada;
- dresser la liste de ces besoins en prévision de l'économie de demain, fondée sur le savoir;
- déterminer les résultats obtenus par le système d'éducation actuel;
- formuler des recommandations en fonction des changements requis;
- chercher à répartir les ressources afin d'obtenir les résultats escomptés.

Cette initiative aura d'importantes répercussions sur la priorité accordée aux ressources humaines dans le cadre d'InnovAction.

Autre exemple remarquable de collaboration : l'Observatoire des neutrinos de Sudbury qui sera construit par la société INCO à la mine Creighton. Le gouvernement fédéral, le U.S. Department of Energy, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario, le Science and Engineering Research Council de Grande-Bretagne et l'université Oxford participent au financement de ce projet.

Les contributions fédérales directes s'élèvent à 35 millions de dollars, soit plus de la moitié du financement nécessaire à la réalisation de ce projet. Cette somme ainsi que le prêt d'eau lourde, d'une valeur de quelque 300 millions, à l'observatoire illustrent l'engagement du gouvernement par rapport aux autres priorités d'InnovAction, y compris la saine gestion des ressources de l'État et l'aménagement de centres de recherche pour le perfectionnement des ressources humaines.

Examen des grands projets scientifiques

En 1989-1990, le Comité des grands projets scientifiques a été créé afin d'examiner les grands projets scientifiques que le gouvernement fédéral pourrait subventionner. ISTC préside ce comité qui regroupe les organismes fédéraux à vocation scientifique.

Relevant des sciences pures et appliquées et du génie, les grands projets scientifiques sont réalisés par des équipes dont les travaux exigent des installations et du matériel coûteux, travaux propres à une seule fonction ou s'inscrivant dans le contexte d'une initiative internationale entraînant de grandes dépenses et reposant sur la coordination de plusieurs projets.

Technologie et laboratoires de l'État

Les investissements de l'État en R-D représentent 30 p. 100 des dépenses à ce poste au pays, soit 2,5 milliards des 8,3 milliards de dollars affectés à la R-D en 1989. Il est important que le pays tire le meilleur parti des connaissances, des compétences et des produits qui en découlent.

En vertu de son mandat, le Ministère est appelé à collaborer avec d'autres organismes fédéraux pour faciliter l'échange de technologie vers le secteur privé, favorisant ainsi la compétence de l'industrie et la croissance soutenue de l'économie. ISTC a participé à l'élaboration de politiques touchant entre autres la propriété intellectuelle, aussi bien dans le cadre des marchés de l'État que dans les centres de technologie du gouvernement.

De concert avec d'autres ministères, ISTC est à définir les structures de l'échange de technologie provenant des laboratoires de l'État, énonçant les principes et les lignes directrices d'une approche d'ensemble, à long terme, touchant l'évaluation des politiques en cours et les nouvelles initiatives.

Lors du prochain exercice, ces structures serviront à l'élaboration de politiques et de programmes pour faciliter l'échange de technologie issue des laboratoires de l'État.

Propriété intellectuelle

Le Ministère appuie les initiatives de Consommation et Corporations Canada (CCC) pour améliorer la réglementation et les pratiques en matière de propriété intellectuelle au Canada. Le défi consiste à répondre aux questions soulevées par les percées dans certains domaines comme le logiciel et la biotechnologie.

Dans le cadre des négociations actuelles sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ISTC offre aide et conseils à l'équipe de négociation canadienne dirigée par AECEC et CCC.

En collaboration avec d'autres organismes fédéraux, ISTC examine la politique régissant la propriété intellectuelle découlant des activités de R-D réalisées dans le cadre des marchés de l'État. Cet examen portera sur les droits et les responsabilités des sociétés et de l'État quant au droit de propriété et à la gestion de la propriété intellectuelle résultant de ces marchés. Il définira notamment le droit de l'entrepreneur au chapitre de l'exploitation commerciale d'une innovation technologique issue d'un marché passé par l'État.

Aperçu annuel des stratégies

Processus officiel de reddition des comptes au Cabinet, l'Aperçu des stratégies fédérales dans le domaine des sciences et de la technologie découle du Cadre décisionnel en matière de sciences et de technologie, lancé en 1987.

Quelque 20 ministères à vocation scientifique ont participé à la préparation de ce document qui a pour principaux thèmes l'excellence scientifique et la compétitivité et, pour thèmes secondaires, l'échange de technologie, les besoins de personnel scientifique et le développement viable.

Le rapport permet de tirer trois grandes conclusions : la collaboration en matière de R-D stimule l'échange de technologie; le gouvernement doit mieux connaître les possibilités, ainsi que les limites, de commercialisation de la S-T fédérale et faire preuve d'une approche plus systématique pour renouveler le personnel scientifique; enfin, les progrès enregistrés en ce domaine par le gouvernement fédéral joueront un rôle de premier plan pour le développement viable.

Le document sera remis pour la première fois aux représentants des milieux gouvernementaux, industriels et universitaires.

Ressources humaines en S-T

En 1989-1990, le Ministère a lancé plusieurs initiatives pour améliorer la gestion du personnel scientifique et technique des organismes fédéraux à vocation scientifique. En outre, il a cherché à revitaliser la communauté scientifique en créant une banque d'années-personnes pour recruter plus facilement les chercheurs de talent.

La révision du plan de classification est maintenant terminé et celui-ci peut maintenant être appliqué. Une attention particulière a été accordée à la formation en gestion des directeurs de recherche. Deux cours ont été préparés et présentés, un pour les directeurs de la politique et des organismes de recherche, un second pour les chefs de laboratoires et de programmes de recherche. Un troisième, à l'intention des scientifiques et des chefs de projets, sera mis au point l'année prochaine.

Politique de la recherche extra-muros

En vertu de la Politique de la recherche extra-muros, les principaux ministères à vocation scientifique doivent soumettre une part de leurs activités en S-T à un examen annuel, pour mesurer l'évolution de leur rendement et envisager une plus grande participation du secteur privé.

La Politique a dû être réexaminée à la lumière de l'annulation du Programme des propositions spontanées et de la promulgation de la loi visant à créer ISTC et à définir son rôle de champion de la S-T au Canada.

A cette fin, un cabinet d'experts-conseils sera chargé au cours du prochain exercice de la mise à jour de cette politique à laquelle participeront le Secrétariat du Conseil du Trésor et ISTC.

Aperçu de la S-T

Le Ministère a défini les paramètres d'une étude sur les regroupements en matière de S-T et les liens entre les organismes publics, industriels et universitaires.

Un projet à long terme comportant plusieurs étapes sera lancé en 1990-1991 pour étudier comment les secteurs public et privé cherchent à atteindre leurs objectifs. Il permettra d'établir une base de données ou une « carte » à jour des principaux axes de recherche et de leurs relations. L'étude portera d'abord sur le secteur des télécommunications, en raison des travaux en cours dans le Secteur des sciences ainsi que de l'importante participation du secteur privé dans ce domaine parvenu à maturité.

Publications

L'*Aperçu de la stratégie et des activités fédérales en sciences et en technologie* pour 1989-1990 jette un regard sur les programmes et les initiatives d'une vingtaine de ministères et d'organismes à vocation scientifique. Il a pour principaux thèmes l'excellence scientifique et la compétitivité et pour thèmes secondaires l'échange de technologie, les besoins en matière de personnel scientifique et le développement viable.

Cette publication bilingue, la troisième en son genre, sera largement diffusée en 1990 dans les milieux gouvernementaux, industriels et universitaires ainsi qu'auprès du grand public.

Campagnes dans le secteur de l'environnement

Le Secteur des sciences participe à des campagnes sectorielle axées sur l'élaboration de stratégies d'application de la S-T pour répondre aux besoins des principaux utilisateurs et fournisseurs industriels de produits et de services liés à l'environnement. Il a également contribué à l'essor du secteur de l'environnement et aidé les industries de transformation des richesses naturelles à atténuer les effets de la pollution sur l'environnement tout en cherchant à améliorer leur compétitivité à long terme.

Les projets de collaboration en R-D ou autres entre les industries, les universités et l'État sont d'importantes priorités pour l'échange et la diffusion de travaux scientifiques et techniques sur l'environnement, du banc d'essai à l'application industrielle.

Le 5 mars 1990, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint (Sciences) présidaient un atelier de travail national visant à engager un processus consultatif sectoriel à long terme avec les utilisateurs et les fournisseurs industriels et universitaires dans le domaine de la S-T environnementale. Plusieurs marchés ont été adjugés et un certain nombre de rapports ont été préparés sur les choix qui s'offrent au départ à ISTC pour favoriser les secteurs clés de la S-T, les activités et la compétence des fournisseurs en matière de S-T environnementale et les besoins des principaux utilisateurs.

Affaires universitaires et Collèges

Recherche universitaire

Favoriser les progrès scientifiques et techniques en appuyant la recherche et la formation de scientifiques et d'ingénieurs compétents dans les universités canadiennes, telle est une des principales responsabilités du gouvernement fédéral. Ainsi, ce dernier vise une collaboration plus étroite au chapitre de la recherche entre les universités et le secteur privé.

Trois conseils de subventions à la recherche, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines, s'occupent de la plupart des contributions fédérales directes pour financer la recherche universitaire. En collaboration avec d'autres organismes, ISTC est chargé de la coordination

de la politique de subventions et des demandes de financement des trois conseils.

En 1988, à l'occasion de l'annonce par le Premier ministre de l'octroi de crédits supplémentaires de 1,3 milliard de dollars pour le financement de projets en S-T, le gouvernement augmentait le budget de base de ces conseils de 200 millions pour une période de cinq ans, soit de 1988-1989 à 1992-1993.

Ainsi, cette somme s'ajoute aux fonds prévus dans le cadre du plan de financement de ces conseils présenté lors du budget de février 1986, et pour lequel des dépenses de 3,4 milliards de dollars avaient été prévues entre 1986-1987 et 1990-1991. Une somme supplémentaire de 320 millions répartie sur cinq ans a aussi été prévue pour deux programmes, soit les Réseaux de centres d'excellence et Bourses Canada.

Aux termes d'une politique de financement de contrepartie annoncée en février 1986, le gouvernement s'engageait à verser des contributions égales aux fonds recueillis auprès du secteur privé par ces conseils pour le financement de la recherche universitaire. La politique a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont été largement diffusés en 1989.

Bourses Canada

Annoncé en 1988, le programme Bourses Canada vise à inciter les étudiants exceptionnels, surtout les femmes, à poursuivre des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie ou dans des disciplines qui s'y rattachent, et ce, afin d'accroître le nombre de chercheurs compétents dans les disciplines indispensables à la compétitivité industrielle du Canada. Le Ministère administre ce programme quinquennal de 80 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Association des universités et collèges du Canada, qui étudie les demandes et les propositions de candidats soumis par les universités et présente ses recommandations pour le choix des lauréats.

Chaque année, en vertu de ce programme, 2 500 bourses d'une valeur de 2 000 $ chacune, renouvelables pendant trois années supplémentaires jusqu'à concurrence de 8 000 $, sont décernées à des étudiants exceptionnels qui s'inscrivent à des études de premier cycle en sciences naturelles, en génie ou dans d'autres disciplines connexes. La moitié au moins de ces nouvelles bourses est accordée à des femmes.

L'attribution et le renouvellement des bourses visent à encourager l'excellence académique.

Plus de 4 800 boursiers bénéficiaient de ce programme en 1989-1990. Des bourses totalisant quelque 10 millions de dollars ont été consenties à des étudiants exceptionnels de premier cycle inscrits dans 83 institutions. En tout, 3 400 bourses nouvelles ont été décernées à des étudiants s'inscrivant à des programmes admissibles; 52 p. 100 de ces bourses ont été accordés à des femmes. Plus de 1 400 des 2 500 boursiers pour 1988-1989 remplissaient les conditions requises pour un renouvellement de leur bourse.

Le nom des lauréats de 1989-1990 a été annoncé lors d'une cérémonie nationale organisée le 11 octobre 1989. En leur honneur, une rencontre du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, 78 cérémonies de remises des bourses dans ces institutions et plus de 150 rencontres dans les écoles secondaires ont également été prévues.

Réseaux de centres d'excellence

Les Réseaux de centres d'excellence, programme annoncé en janvier 1988, encouragent la formation de chercheurs spécialisés ainsi que la recherche fondamentale à la fine pointe de la technologie et d'un grand intérêt pour la compétitivité à long terme de l'industrie canadienne. Le Ministère administre ce programme par l'intermédiaire des conseils de subventions à la recherche.

Un budget de 240 millions de dollars a été consenti à ce programme afin de financer un concours pour lequel 158 demandes avaient été reçues avant novembre 1988, date finale de réception des demandes. Les 23 membres du Comité international de pairs ainsi qu'un comité consultatif du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, regroupant d'éminents Canadiens, ont étudié les demandes. Les rapports des deux comités ont été rendus publics.

Le 26 octobre 1989, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a communiqué le nom des 14 réseaux qui seront subventionnés dans le cadre de ce programme. Le financement du 15e et dernier réseau par l'État devrait être annoncé le 9 avril 1990.

Les réseaux choisis font de la recherche dans des domaines clés, dont la biotechnologie, le contrôle et le traitement des maladies, les

ressources humaines et les richesses naturelles, les matériaux et les procédés industriels, l'informatique et l'étude de l'atmosphère. Quelque 35 universités, 37 grands organismes industriels et 500 chercheurs spécialisés en sciences sociales, médicales et naturelles ou en génie participent aux activités des 15 réseaux.

Institut canadien des recherches avancées

Organisme privé à but non lucratif, l'Institut canadien des recherches avancées a été créé afin d'élaborer des programmes de recherche spécialisée sur des problèmes de nature économique et sociale. Les programmes visent la collaboration entre d'éminents scientifiques et universitaires canadiens et étrangers. Au nombre des activités de l'Institut, signalons l'intelligence artificielle et la robotique, la cosmologie, la biologie évolutive, les sciences de la population et de la santé, et la supraconductivité.

Le gouvernement fédéral a octroyé 1,5 million de dollars à l'Institut à titre de subvention de contrepartie des fonds provenant du secteur privé. Par l'intermédiaire d'ISTC, l'Institut recevra des contributions égales à celles du secteur privé, et ce, jusqu'à concurrence de 7 millions entre 1987-1988 et 1990-1991.

Société royale du Canada

Constituée par une loi adoptée par le Parlement en 1883, la Société royale du Canada reçoit depuis cette date des subventions du gouvernement fédéral. Les 1 200 membres de cette société offrent des conseils judicieux et désintéressés sur des questions de la plus haute importance pour le gouvernement, les milieux d'affaires, les universités et le grand public.

Au nombre des activités de la Société, citons le rôle de premier plan dans le cadre de la participation canadienne au Programme international géosphère-biosphère (Transformation du Globe), les initiatives de sensibilisation du grand public à la S-T, la publication en 1988 d'un rapport sur les questions médicales, sociales, éthiques et légales associées au sida ainsi qu'un rapport sur le tabac et la santé.

En mai 1989, le gouvernement a approuvé une subvention pouvant atteindre 5 millions de dollars en cinq ans, octroyée par ISTC, pour aider la Société royale du Canada à mettre en place son plan d'action, à analyser les activités de recherche ainsi qu'à favoriser l'avancement des femmes au niveau universitaire. La somme de un million a été versée en 1989-1990.

Comité canadien des femmes en ingénierie

En février 1990, le ministre des Sciences et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration également responsable de la Condition féminine ont annoncé que le gouvernement fédéral verserait des fonds à un comité dirigé par le secteur privé et visant à améliorer le climat professionnel pour les femmes qui font carrière ou envisagent une carrière en génie.

Le comité étudiera d'ici deux ans plusieurs dossiers et organisera des rencontres partout au pays. Le rapport des conclusions du comité sera présenté à une réunion publique en mai 1991.

Secrétariat de la Campagne de sensibilisation du public

Le 14 janvier 1988, lors de la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a annoncé le lancement d'une initiative nationale à long terme visant à sensibiliser davantage le grand public à l'importance des sciences et de la technologie pour la croissance économique et la qualité de la vie au Canada.

Le programme Sciences et Culture Canada et la Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie sont les deux volets de cette initiative. Un secrétariat a été créé au sein du Secteur des sciences d'ISTC pour en assurer l'administration.

Campagne de sensibilisation

Depuis deux ans, le Ministère insiste sur l'importance de la S-T et cherche à promouvoir ce secteur d'activité par la Campagne de sensibilisation du public aux sciences et à la technologie.

Grâce à l'étroite collaboration et à l'appui des provinces, des territoires, des scientifiques, des ingénieurs et du secteur privé, cette campagne a contribué à ouvrir la voie au changement.

Au nombre des activités dans le cadre de ce programme, citons :

- les initiatives auxquelles participaient les ministères provinciaux et territoriaux

chargés de la S-T et de l'Éducation, ainsi que des centaines d'enseignants, de parents, de scientifiques et d'étudiants pour encourager l'enseignement des sciences;

- la publicité destinée aux jeunes Canadiens pour valoriser la S-T et donner un aperçu des choix de carrières stimulantes, utiles et bien rémunérées dans ce secteur. Cette publicité était placée dans les centres commerciaux, les autobus et les abris d'autobus partout au Canada;
- une exposition itinérante comprenant un jeu-questionnaire informatisé et du matériel publicitaire renseignant des milliers de personnes au sujet des réalisations canadiennes en matière de S-T;
- environ 180 000 exemplaires d'une brochure intitulée *Les sciences et la technologie au Canada : Plus j'y pense ...* diffusée dans les écoles, les centres commerciaux et les supermarchés;
- quelque 27 000 affiches pour les jeunes, diffusées dans les écoles canadiennes et exploitant les thèmes : *On a besoin de tes lumières* et *Un bel avenir en perspective : Les sciences et la technologie;*
- les séminaires et les sessions de formation sur les médias pour dissiper certaines opinions fausses au sujet des scientifiques et des ingénieurs et aider ces derniers à communiquer plus efficacement avec le public;
- la participation de tous les principaux secteurs à la première Semaine nationale des sciences et de la technologie, prévue pour octobre 1990.

Sciences et Culture Canada

Sciences et Culture Canada, programme de 2,5 millions de dollars, finance projets et activités — foires scientifiques, expositions, publications, réalisation de bandes vidéo et conférences — afin de sensibiliser le grand public à la S-T. Deux concours sont prévus pour obtenir du financement, soit en avril et en octobre.

Ce programme est administré par Approvisionnements et Services Canada, sous la direction d'un comité de gestion présidé par ISTC. Un comité d'évaluation regroupant des représentants du secteur privé étudie les demandes de financement et présente ses recommandations au comité de gestion. Les membres de ce comité sont nommés par les provinces et les territoires.

Quelque 195 propositions ont été reçues, les demandes de financement se chiffrant à environ 11,8 millions de dollars. De ce nombre, 61 ont été acceptées et quelque 2 703 700 $ ont été octroyés.

Secrétariat du CCNST

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie

Le Conseil, l'une des principales initiatives annoncées dans le discours du Trône d'octobre 1986, est chargé de présenter des recommandations au Premier ministre sur les progrès enregistrés au pays et à l'étranger en matière de S-T et d'innovation.

Le 16 février 1987, à l'issue de leur première rencontre, les membres du Conseil — regroupant d'éminents scientifiques et universitaires ainsi que des chefs d'entreprises et de syndicats canadiens — ont mené, à la demande du Premier ministre, des études et ont fait état de certaines priorités.

Le Secrétariat contribue au bon fonctionnement de cet organisme en jouant le rôle de conseil et en assurant les services administratifs. Il est formé d'une équipe de conseillers supérieurs qui, sous la direction du secrétaire adjoint, veille à la coordination des activités des comités, du conseil de direction et des présidents d'assemblée du Conseil.

Le Conseil a formulé ses recommandations au Premier ministre par l'intermédiaire de ses comités dont les travaux portaient sur : l'importance de mettre le secteur privé au défi, l'exhortant à être plus compétitif; les grands projets scientifiques; les dépenses du gouvernement fédéral en S-T; l'identification des priorités en S-T au Canada; les initiatives pour le développement des ressources humaines et les moyens de financer l'innovation dans l'industrie.

Le Conseil a présenté deux rapports au Premier ministre en mai 1989, soit *Défi lancé au secteur privé* et *Grands projets scientifiques*.

Politique

Le Secteur de la politique est au premier plan de l'élaboration de la politique du Ministère et de l'orientation de la politique d'autres ministères en matière d'industrie et de technologie. Aussi, cherche-t-il à améliorer le climat des affaires au pays et à encourager la compétitivité internationale ainsi que l'excellence de l'industrie, des sciences et de la technologie canadiennes.

Le Secteur de la politique compte le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise et les directions générales suivantes :

- Politiques concernant la compétitivité industrielle;
- Politique technologique;
- Politique commerciale;
- Services en matière de politique.

Au cours de l'exercice, le Secteur a joué un rôle clé pour définir l'orientation et les priorités stratégiques d'ISTC et pour consolider son rôle de défenseur de l'industrie. Il a cherché à améliorer ses capacités d'analyse des politiques cadres (politiques ayant une influence sur celles d'autres ministères), accordant une attention particulière au développement des ressources humaines, aux pratiques de gestion novatrices, à l'introduction de la technologie dans le milieu de travail, aux questions d'impôt et de financement ainsi qu'aux questions réglementaires touchant entre autres le secteur de l'environnement. De plus, le Secteur de la politique a analysé les principaux facteurs touchant la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés intérieur et extérieur, élaboré des plans d'action visant à améliorer la compétence scientifique et technique dans le domaine des technologies stratégiques et mis au point une approche d'ensemble en matière de diffusion de la technologie et de stratégie d'innovation.

Le Secteur a aussi confirmé le rôle d'ISTC à titre de principal collaborateur dans le cadre des services commerciaux des divers ministères, accordant une attention particulière à l'application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, aux Négociations commerciales multilatérales résultant de la ronde de l'Uruguay et à Europe 92. De plus, il a été appelé à discuter de l'élimination des barrières au commerce interprovincial; à favoriser une plus grande collaboration fédérale-provinciale en matière industrielle, scientifique et technologique; à fournir des services analytiques et de secrétariat à l'occasion des conférences fédérales-provinciales des ministres chargés des questions reliées à l'industrie, aux sciences et à la technologie et à coordonner les relations fédérales-provinciales pour le Ministère.

Compétitivité industrielle

La Direction générale des politiques concernant la compétitivité industrielle a été créée pour analyser et évaluer la compétitivité de l'industrie canadienne, élaborer les positions et les initiatives ministérielles visant à améliorer le climat des affaires au Canada et fixer le cadre, les critères et les priorités des politiques sectorielles.

Au nombre de ses activités, soulignons :

- la présentation du programme économique pour le compte du Comité de la politique de développement économique et le rôle de premier plan joué par la suite dans la préparation d'un document sur la compétitivité (qui a servi de fondement à l'Initiative nationale en matière de compétitivité) et la mise en place de structures internes pour l'élaboration de politiques à ISTC;
- l'analyse micro-économique préparée avec le ministère des Finances pour appuyer l'Initiative nationale en matière de compétitivité;
- l'examen annuel de la situation économique des industries et des régions, document de base de l'aperçu économique servant à la préparation du budget;

- l'élaboration du plan d'action d'ISTC sur les ressources humaines, la publication de *La dimension humaine de la compétitivité* et la préparation de l'exposé de principe d'ISTC ayant servi à établir les paramètres de l'initiative du Premier ministre en matière d'éducation;
- le rôle de premier plan et de coordination pour définir la position d'ISTC en matière d'environnement et organiser des consultations auprès de l'industrie et du public ainsi que pour préciser la position d'ISTC au chapitre des télécommunications;
- l'analyse de questions telles que la politique sur la concurrence, la réglementation des transports, la propriété intellectuelle et le financement des entreprises;
- la mise au point d'une méthodologie permettant d'analyser les principes régissant la compétitivité et de l'appliquer à trois projets types, ces travaux seront terminés en 1990-1991;
- l'analyse de la grille de compétitivité, indiquant les tendances en matière de compétitivité selon le secteur;
- la préparation, en collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens, d'une série d'indicateurs de la compétitivité ayant également servi aux travaux du Conseil des ministres des sciences et de la technologie;
- l'enquête qualitative spéciale, menée en collaboration avec Statistique Canada, sur les intentions des investisseurs afin de connaître les répercussions de l'Accord de libre-échange ainsi que d'autres grandes tendances;
- le rapport, pour le compte du Comité de direction du Ministère, sur les besoins d'ISTC en matière de données et sur les relations entre le Ministère et Statistique Canada;
- l'analyse détaillée des réalisations canadiennes en matière de R-D par rapport à celles d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'étude de la répartition des dépenses fédérales en R-D au pays ainsi que la publication de répertoires des installations publiques et privées de R-D;
- l'analyse du plan des dépenses en R-D, présenté par le Ministre au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie;
- la préparation d'un résumé statistique annoté sur la compétitivité et la performance du Canada sur les marchés internationaux;
- la publication de la *Revue de l'analyse économique des sciences et de la technologie*, source de données statistiques sur la S-T;
- la coordination, avec le ministère des Finances, de l'aperçu économique des industries et des provinces;
- un service d'analyste et de conseil visant à élaborer des critères et un processus de sélection dans le cadre des campagnes sectorielles ainsi que la politique touchant plusieurs secteurs industriels;
- la préparation de l'exposé de principe d'ISTC sur plusieurs aspects de l'impôt sur les sociétés, l'étude comparative de l'impôt sur les sociétés au Canada et aux États-Unis et la participation aux discussions interministérielles sur la fiscalité et l'administration des programmes fiscaux;
- l'analyse de la compétitivité de certains secteurs en matière d'impôt et, en collaboration avec la Direction du transport routier, l'étude comparée des stimulants fiscaux au Canada et aux États-Unis;
- l'établissement de liens plus étroits avec l'Association des manufacturiers canadiens, la Corporation commerciale canadienne et l'Association des exportateurs canadiens.

Politique technologique

La Direction générale de la politique technologique a intensifié ses efforts pour aider l'industrie à se perfectionner en matière de technique et de gestion et relever ainsi avec succès les défis que représentent le virage technologique et la mondialisation des activités industrielles.

La Direction générale a mené diverses études de marché et analyses techniques, portant entre autres sur l'agro-alimentaire et la gestion des déchets, pour le compte du Comité consultatif national de la biotechnologie (CCNB).

Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Regroupant divers spécialistes — activités bancaires, secteur des ressources, brevets, génétique et capital-risque — le Comité est à élaborer une stratégie nationale visant la prospérité des entreprises canadiennes en faisant appel à la biotechnologie.

D'importants travaux ont précédé la première rencontre du Comité consultatif national sur les matériaux industriels de pointe, une initiative du secteur privé. Comme le CCNB, ce comité relèvera du ministre des Sciences et sera chargé d'élaborer des plans d'investissement à l'intention de l'industrie canadienne pour tirer parti des avantages associés aux matériaux et aux procédés de transformation de pointe. Dans le cadre de ces travaux, une étude a été amorcée sur l'infrastructure des milieux de recherche et d'enseignement universitaire dans le domaine des matériaux de pointe. Les deux comités font partie intégrante du Programme des technologies stratégiques du Ministère.

La Direction générale a mis en place l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du nouveau Fonds de R-D pour l'intelligence artificielle afin d'accroître la capacité industrielle dans certains domaines d'applications fondés sur les connaissances grâce à l'impartition de projets fédéraux. D'autres ministères partageront les coûts pour financer des projets susceptibles d'être très rentables pour l'État et favorables à la compétitivité industrielle.

En raison de l'importance grandissante accordée à la collaboration en S-T pour renforcer la compétitivité canadienne, la Direction générale a multiplié les activités associées à la politique internationale scientifique et technique. Elle a donc joué un rôle de premier plan dans le cadre du Programme technologie-économie de l'OCDE. Une des principales initiatives de l'OCDE, ce programme permettra de saisir le lien entre la compétitivité en matière de S-T et la croissance économique ainsi que de proposer des orientations générales pour les années 90. La Direction générale a participé à divers symposiums à l'invitation de l'OCDE et des gouvernements de pays membres. En février 1991, le Canada accueillera les hauts fonctionnaires de divers pays lors de la rencontre marquant la fin des symposiums.

Une analyse exhaustive des relations scientifiques et techniques entre le Canada et le Japon est maintenant terminée. Elle est à l'origine d'une nouvelle stratégie canadienne visant à nouer des liens plus étroits entre les deux pays, notamment au chapitre de la participation des milieux industriels. Dans le cadre de la stratégie canadienne Horizon le monde, le Fonds de coopération scientifique et technique avec le Japon a été créé afin de mieux cibler et appuyer les projets de collaboration avec ce pays. Quatre ateliers de travail ont été organisés, regroupant plus d'une centaine de chercheurs canadiens et japonais.

La Direction générale joue également un rôle clé dans le cadre des initiatives multilatérales canado-japonaises en matière de S-T. Son directeur général occupe le poste de vice-président du Conseil international d'administration du Programme scientifique sur la frontière humaine.

Le Ministère a commandé au Conseil des sciences du Canada une étude complète des stratégies d'innovation et du rendement de 15 industries canadiennes. Portant principalement sur le financement de la R-D, cette étude vise à cerner les forces nationales et internationales qui régissent le financement d'activités novatrices et proposera à l'industrie canadienne des stratégies appropriées, à la lumière des activités des concurrents étrangers. Des études-pilotes de trois secteurs industriels ont été terminées au cours de l'exercice. Le rapport final sera prêt vers la fin de 1990.

La diffusion de la technologie est au nombre des principales priorités d'ISTC, aussi bien en raison des nombreux avantages économiques de l'innovation industrielle que de la piètre performance canadienne dans ce domaine. Il faudrait donc s'interroger sur la meilleure façon d'amorcer le plus rapidement et efficacement possible l'adoption et l'application des techniques de pointe ainsi que d'une politique pertinente pour hâter ce processus dans l'industrie canadienne. La Direction générale a amorcé une étude qualitative d'une dizaine de secteurs industriels afin de mieux comprendre les principales difficultés éprouvées par les sociétés dans l'application de techniques novatrices.

Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise

Le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise seconde le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) dans son rôle de champion de la petite entreprise au sein du Cabinet et de principal porte-parole du gouvernement fédéral pour toutes les questions touchant ce secteur.

Le Bureau compte parmi ses attributions le développement, l'application, la promotion et l'évaluation de politiques et de programmes nationaux visant la petite entreprise. A ce titre, il est chargé de mener ou de commander des études et des analyses, de faire des recommandations sur les questions de politique et de soumettre à l'attention du Ministre et du Cabinet des lignes de conduite sur la petite entreprise.

Au premier plan des activités visant à promouvoir l'entrepreneurship, le Bureau mène des campagnes de sensibilisation, appuie les entreprises nouvelles et établies de longue date et s'oppose aux obstacles qui nuisent à la création et à l'essor des sociétés en travaillant en étroite collaboration avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux, les milieux et les associations d'affaires, les universités et les institutions financières.

Conscient du rôle important des entrepreneurs canadiens pour l'économie, le gouvernement du Canada annonçait en 1988 l'adoption de la Politique nationale de l'entrepreneurship, qui a pour objectifs de faire connaître et de stimuler l'entrepreneurship et d'éliminer les obstacles à son évolution. Cette politique a été appuyée par plusieurs initiatives qui ont été réalisées au cours de l'exercice.

L'Institut national de développement de l'entrepreneurship a été officiellement constitué le 19 juin 1989. Organisme à but non lucratif du secteur privé dont le siège principal est à Montréal, l'Institut cherche à encourager l'esprit d'entreprise et à stimuler la création de sociétés, principalement par la sensibilisation à l'entrepreneurship, la recherche et l'établissement de réseaux.

Le Forum national sur l'entrepreneurship s'est tenu les 20 et 21 juin 1989 à Québec. Des forums provinciaux l'ont précédé afin d'obtenir un consensus sur les principales questions à aborder au cours du Forum national et de choisir des délégués représentant les milieux d'affaires, financiers et universitaires des quatre coins du pays. Quelque 200 délégués ont participé à huit sessions de travail pour y discuter de diverses questions et formuler des recommandations sur le rôle des secteurs public et privé pour stimuler l'entrepreneurship et l'esprit d'entreprise au Canada.

Aux termes du Programme de sensibilisation à l'entrepreneurship, une aide est consentie pour financer les projets lancés par des organismes à but non lucratif dont le principal objectif consiste à faire connaître les avantages socio-économiques et culturels de l'entrepreneurship. Des fonds ont été versés à des groupes des diverses régions pour financer 33 activités, y compris une série de bandes vidéo sur l'entrepreneurship, une conférence sur les femmes et l'entrepreneurship et l'expansion à l'échelle nationale d'une association pour les jeunes entrepreneurs.

Au cours de l'exercice, une nouvelle entente quadriennale de 2,8 millions de dollars a été conclue entre le gouvernement fédéral et celui des provinces et des territoires pour enrichir et améliorer la Base de données sur la petite entreprise, créée en 1986. En 1989, ont été publiés les textes suivants :

- une nouvelle série de *Profils des petites entreprises* sur 108 industries (renseignements sur leur fonctionnement à l'intention des entrepreneurs et des banquiers);
- *Ventes des détaillants indépendants, selon la superficie de vente, 1988;*
- ainsi qu'un document sur la dynamique de l'emploi au Canada de 1978 à 1987.

La Base de données sur la petite entreprise est mise à jour par Statistique Canada pour le compte des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux qui ont signé l'entente.

Le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise a joué un rôle de premier plan en vue de prolonger pour une période de trois ans le programme prévu par la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE). Dans le cadre de cette initiative qui se terminera le 31 mars 1993, le Bureau dirige une équipe interministérielle à laquelle participent l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest pour revoir le programme et examiner comment

ce dernier pourrait mieux répondre aux besoins de la petite entreprise.

Le Bureau a travaillé en étroite relation avec le ministère des Finances et Revenu Canada pour les questions de politique et de fonctionnement et a fourni avis et documentation au Ministre au sujet du projet de Taxe sur les produits et services.

La mise en application du programme Accès — Petite entreprise s'est poursuivie au cours de l'exercice. Outre les mesures introduites pour améliorer les procédures d'achats, le Bureau ainsi qu'Approvisionnements et Services Canada (ASC) ont étudié de nouveaux moyens pour faciliter l'accès aux marchés de l'État. Le morcellement des contrats et l'échange de technologie étaient au nombre des sujets à l'étude.

Un projet-pilote réalisé par ISTC, ASC et l'Association des industries aérospatiales du Canada vise à identifier les possibilités de commercialisation liées aux achats. Si ce projet qui fait actuellement l'objet d'une évaluation se poursuit, les petites entreprises auront accès à des sytèmes informatisés de données sur les achats.

Le Bureau a publié le premier rapport présenté au Parlement sur la situation de la petite entreprise au Canada. Ce rapport, intitulé *La petite entreprise au Canada — croître aujourd'hui pour demain*, soulignait l'importance de la petite entreprise pour l'économie canadienne, notamment dans le domaine de la création d'emplois. Aperçu des divers services et programmes offerts à la petite entreprise, ce document exposait la ligne de conduite du gouvernement par rapport à ce secteur. Enfin, le rapport faisait état des défis que devaient relever les petites entreprises au cours des dix prochaines années, soit la technologie, la mondialisation des marchés et les ressources humaines.

Au nom du Bureau, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a évalué les besoins de formation du personnel cadre des petites entreprises. Les résultats de cette étude ont permis de délimiter des lacunes dans la variété de services de formation offerts et serviront de base aux considérations générales d'ISTC.

Enfin, la Small Business Administration des États-Unis a invité le gouvernement du Canada à participer à l'organisation d'une rencontre mettant en relief les nouveaux programmes et les initiatives visant l'essor de la petite entreprise. La date de cette rencontre avait été fixée au jeudi 7 juin 1990, à Arlington, en Virginie, peu avant l'ouverture de la 35e Conférence mondiale annuelle du Conseil international de la petite entreprise.

Semaine de la PME

Le Bureau est un des principaux participants à la Semaine de la PME, soit la dernière semaine d'octobre, et à d'autres activités tout au long de l'année, notamment les prix à l'entrepreneurship, les salons commerciaux et les conférences sur la petite entreprise. La semaine est organisée par la Banque fédérale de développement.

En collaboration avec l'Association des industries aérospatiales du Canada, le Bureau a étudié un concept visant à améliorer les compétences en matière de commercialisation et de technologie des fournisseurs de l'industrie aérospatiale et ainsi à consolider l'infrastructure de ce secteur. Dans le même esprit, le Bureau et la Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et des retombées industrielles ont fourni une aide aux petits fournisseurs spécialisés de l'industrie aérospatiale afin qu'ils puissent participer au Salon de l'aéronautique de Paris en 1989 et ainsi acquérir de l'expérience en commercialisation.

La Chambre de commerce du Canada, avec le concours d'ISTC et d'AECEC, est à mettre au point un guide pratique de la commercialisation sur les marchés d'exportation. Ce dernier, intitulé *Exporter aux États-Unis : guide des exportateurs canadiens*, s'adresse aux petits entrepreneurs.

Le Comité fédéral-provincial-territorial des homologues responsables de l'entrepreneurship chez les femmes s'est réuni à Montréal en septembre. Cette rencontre a donné lieu à des échanges sur les politiques et les programmes destinés aux femmes chefs d'entreprise. Le groupe a recommandé des mesures visant à renseigner les femmes sur les programmes qui s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Un comité interministériel de hauts fonctionnaires chargé de promouvoir l'entrepreneurship a été créé et s'est réuni pour la première fois en janvier 1990. La rencontre a favorisé les échanges sur les principales initiatives de chaque ministère en matière d'entrepreneurship et sur les

dispositions à prendre pour mieux coordonner ces activités.

Politique commerciale

La Direction générale de la politique commerciale veille à défendre les intérêts des milieux industriels et technologiques du Canada lors de la formulation des stratégies et des objectifs de la politique commerciale canadienne.

La Direction générale est au centre d'importants travaux entrepris par l'ensemble du Ministère dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales résultant de la ronde de l'Uruguay. Elle a effectué des analyses sur les perspectives d'exportation et la sensibilité des importations, de même que l'examen des répercussions de certains éléments clés de ces négociations sur les secteurs et les programmes, notamment l'accès aux marchés, les négotiations sur les barrières tarifaires et non tarifaires, les subventions et les mesures compensatoires, les activités de redressement et de protection du commerce ainsi que les achats de l'État.

Les « nouvelles questions » — l'échange de services, la propriété intellectuelle et le commerce ainsi que les investissements et le commerce — ont également fait l'objet d'analyses et d'évaluations sectorielles. La Direction générale a participé entre autres à la préparation d'importants documents de base et d'analyses, à des discussions interministérielles sur les positions et les stratégies que doit adopter le Canada ainsi qu'aux travaux des groupes chargés des Négociations commerciales multilatérales à Genève.

Les activités ministérielles liées à l'application de l'Accord de libre-échange constituaient une autre priorité. Grâce aux analyses exhaustives du pacte industriel effectuées et coordonnées par la Direction générale, une entente a été conclue afin d'accélérer l'application des dispositions de l'Accord portant sur des réductions tarifaires de l'ordre de quelque 6 milliards de dollars dans le cadre du commerce bilatéral.

La Direction générale a également lancé de nombreux projets-pilotes afin d'inciter les entreprises à s'interroger sur les occasions à exploiter ainsi que les défis à relever sur le marché américain et à passer à l'action. Il s'agissait surtout d'ateliers de travail et de séminaires exploitant le thème de la planification stratégique et s'adressant à certains secteurs particuliers.

Au nombre des autres activités liées à l'Accord, citons les présentations aux industries, les demandes de renseignements provenant des milieux d'affaires, les entretiens avec les industriels sur diverses questions comme les règles d'origine, le marquage des produits, l'homologation et les procédures d'accréditation professionnelle ainsi que les études en vue des prochaines négociations sur les subventions, tel que prévu par l'Accord.

En outre, la Direction générale a participé activement à l'élaboration de la stratégie canadienne Horizon le monde. Cette stratégie, une approche plus ciblée et intégrée, comprend plusieurs initiatives visant à faire connaître à l'étranger les activités canadiennes liées au commerce, à la S-T et aux investissements.

Par cette importante initiative, ISTC s'intéresse aussi bien à l'élaboration de nouvelles stratégies touchant les relations du Canada avec le Japon et l'Europe en matière de S-T qu'à la définition des intérêts et des priorités des secteurs industriels.

La Direction générale a continué d'administrer les activités reliées à la collaboration industrielle entre le Canada et la Communauté européenne (CE). Au nombre de ces dernières, citons : l'examen et la mise à jour du programme de travail du Sous-comité de la coopération industrielle et de ses quatre comités de travail bilatéraux; deux rencontres avec les représentants de la CE; et la préparation d'un rapport présenté aux ministres à l'occasion de la rencontre annuelle des ministres du Canada et de la CE.

La Direction générale était également à la tête de la délégation canadienne aux travaux du Comité de l'industrie de l'OCDE.

Parmi ses autres travaux, citons la préparation de dossiers pour diverses commissions d'arbitrage du GATT, l'analyse liée à l'adhésion de nouveaux signataires à cet accord et bien d'autres décisions dans le domaine du commerce et du développement sectoriel. Par ailleurs, la Direction générale a de nouveau participé à l'examen en cours de la politique de financement des exportations et appuyé les travaux visant l'élimination des barrières au commerce interprovincial.

Services en matière de politique

La Direction générale des services en matière de politique a offert plusieurs services dans les domaines suivants : les relations fédérales-provinciales en matière d'industrie, de sciences et de technologie, la préparation et la coordination de rapports d'information destinés aux ministres et aux membres des comités du Cabinet, la planification ministérielle, le service de contrôle et de consultations avec le secteur privé et l'évaluation des programmes et des services à l'entreprise.

Au cours de l'exercice, la Direction des relations fédérales-provinciales a de plus en plus été appelée à s'occuper des relations du Ministère avec les autres ordres de gouvernement.

D'autres plans et structures de fonctionnement ont été approuvés pour cette direction et mis à exécution. A l'occasion d'une rencontre du Conseil des ministres des sciences et de la technologie, un groupe de travail a été formé et a préparé l'ébauche d'un plan d'action en matière de S-T qui a été soumis aux ministres.

Les discussions du Comité des ministres sur le commerce intérieur au sujet des barrières au commerce interprovincial ont progressé au cours de l'année. Le Comité avait pour but la conclusion d'ententes ou l'adoption de lignes de conduite entre les divers gouvernements au sujet de l'achat de biens par l'État de même que la vente de vin, de bière et de spiritueux.

La coordination des activités du Ministère en prévision de la Conférence des premiers ministres de 1989 et l'étude d'ingénierie et des répercussions sur l'environnement dans le cadre du projet de construction du complexe KAONS sont également au nombre des activités de 1989-1990.

L'Unité de briefings ministériels a coordonné et préparé les rapports destinés aux ministres d'ISTC en vue des rencontres des comités du Cabinet et a assuré les liaisons continues avec les bureaux des ministres, les bureaux régionaux et les organismes centraux. Elle a aussi a coordonné la rédaction de cahiers d'information sur la transition résultant de la création d'ISTC; conçu, mis à l'essai et géré le réseau de communications électroniques du Secteur; et coordonné la préparation de la Stratégie de la planification générale du Secteur pour 1990-1991.

La Direction de la planification générale et du suivi a continué de jouer un rôle clé au chapitre des principales orientations et priorités du Ministère. A cet égard, elle a coordonné la préparation de plans de fonctionnement pertinents pour les divers centres de responsabilité du Ministère et a cherché à déterminer si ces plans permettaient d'obtenir les résultats escomptés. La Direction a fait rapport au Parlement sur les activités et les réalisations du Ministère par le dépôt de la Partie III du *Budget des dépenses*. En outre, en collaboration avec des associations nationales et des groupes de recherche choisis, elle a participé aux travaux préliminaires visant à établir une approche stratégique et une base de données pour appuyer les services consultatifs du Secteur.

La Direction de l'évaluation a renseigné et conseillé la haute direction sur les activités et les services fédéraux offerts aux entreprises, afin d'en déterminer la pertinence, les répercussions, le rendement et la rentabilité. Des analyses ont porté sur les domaines suivants :

- Service de renseignement sur les exportations;
- Programme de la microélectronique et du développement des systèmes (PMDS);
- Politique de développement industriel et régional (PDIR) auparavant le Programme du même nom;
- Programme de mise en valeur de la technologie (PMVT);
- Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR).

Le Secteur de l'industrie et de la technologie cherche à favoriser et à accroître la compétitivité de l'industrie canadienne sur la scène internationale, et ainsi :

- connaître tous les secteurs industriels afin de renseigner et de conseiller les fonctionnaires et les ministres sur les industries et leurs caractéristiques, la politique et les besoins en matière de services et de programmes;
- se faire le champion des intérêts de l'industrie auprès du gouvernement et exposer la politique et les orientations du gouvernement aux industriels;
- contribuer à la mise au point, à l'acquisition, à la diffusion et à l'application des techniques de pointe;
- formuler des politiques pertinentes et offrir des services et des programmes à l'entreprise afin de favoriser la compétitivité internationale du Canada de même que l'excellence en sciences et en technologie. Les activités du Secteur portent sur le commerce, la commercialisation, la technologie, les achats de l'État, les retombées industrielles découlant des grands projets de l'État, les technologies stratégiques, les campagnes sectorielles, les grands projets spéciaux et la gestion du programme d'aide financière.

Au nombre des principaux clients du Secteur, citons les milieux d'affaires (industries de fabrication, de transformation et de services), les institutions (universités et associations), les gouvernements (fédéral, provinciaux et territoriaux) et le Parlement.

Aérospatiale, Défense et Retombées industrielles

La Direction générale de l'aérospatiale, de la défense et des retombées industrielles administre le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD), aidant ainsi ce secteur industriel à être plus dynamique, concurrentiel et à la fine pointe de la technologie; veille à l'application de la politique en matière d'avantages industriels et régionaux par l'entremise des achats de l'État; et s'occupe également de la planification des mesures d'urgence liées au secteur industriel.

Le personnel recueille et communique des données sur les secteurs qui relèvent de cette direction générale. Aux termes du PPIMD, les dépenses en 1989-1990 se chiffraient à 300 millions de dollars, une hausse par rapport aux 248,5 millions consentis au cours de l'exercice précédent. Parmi les activités marquantes, citons :

- les travaux de R-D, avec des déboursés de 183,9 millions de dollars, soit un peu plus de 61,1 p. 100 des dépenses totales aux termes du PPIMD, dont quelque 27,8 p. 100 affectés aux projets d'établissement de listes de fournisseurs, 10,5 p. 100 à une aide à l'investissement et 0,6 p. 100 à des études de faisabilité commerciale;
- le traitement de 172 nouvelles demandes d'aide;
- la signature de 111 nouveaux contrats pour l'ensemble du Programme, représentant une aide de 293 millions de dollars en vertu du PPIMD;
- l'approbation de la Stratégie annuelle des approvisionnements canadiens pour 1989, stratégie qui relève d'ISTC.

La Direction générale a contribué à la signature de plusieurs protocoles d'entente avec d'importantes sociétés canadiennes des secteurs de l'aérospatiale et de la défense, jetant ainsi les assises d'une collaboration entre ces entreprises et le gouvernement fédéral. Ces protocoles ont permis d'établir des objectifs à long terme et de rendement ainsi que des systèmes de consultation et de contrôle.

Avec l'aide d'autres ministères, la Direction générale participe aux activités du Canada dans le cadre des projets de développement et de fabrication menés par l'OTAN ainsi qu'à la

planification des mesures d'urgence liées au secteur industriel de la défense en Amérique du Nord. La Direction générale était aussi chargée des engagements du Canada envers l'OTAN et les États-Unis en matière de protection civile.

Des plans d'action destinés à maximiser les retombées industrielles et régionales ont été préparés dans le cadre de plusieurs grands projets de l'État, tel le projet de Modernisation du système d'approvisionnement des Forces canadiennes.

Consultations extérieures

La Direction des consultations extérieures a été créée pour aider le Ministère à tirer le meilleur parti de ses activités de consultation auprès de la clientèle ainsi que de collecte de données sur les milieux d'affaires. La Direction a un mandat de deux ans pour faire connaître davantage les méthodes d'acquisition, d'utilisation et d'échange d'information et mener des consultations auprès des clients.

Au nombre de ses réalisations, soulignons :

- les projets pour améliorer les méthodes de consultation, soit un cours de formation sur les techniques d'entrevue et de présentation, un *Guide de consultation*, un programme de formation sur bande vidéo, l'étude de faisabilité d'un système permettant au Ministère de suivre de près ses activités de consultation avec l'extérieur et l'examen des méthodes de consultation d'autres ministères;
- la mise au point d'annuaires ministériels tels que *Bases de données d'ISTC, Programmes et services d'ISTC;*
- l'évaluation des méthodes permettant d'informatiser l'annuaire des services du Ministère et des données sur les entreprises;
- la publication d'annuaires téléphoniques plus complets pour aider les clients à rejoindre plus facilement ISTC et contribuer à l'image de marque du Ministère.

Technologies de l'information

La Direction générale de l'industrie des technologies de l'information veille à l'essor de l'industrie de l'informatique au Canada et à la compétitivité de ce secteur sur le marché mondial des années 90 et du XXIe siècle. Elle cherche à favoriser l'application judicieuse des technologies de l'information dans l'industrie canadienne.

Parmi les principales activités, mentionnons :

- la formation, avec l'industrie, du Comité canadien d'action sur les télécommunications pour lancer des initiatives à l'intention de ce secteur ainsi que faciliter le processus de consultation et de collaboration entre les différents services en présence;
- la création, avec l'industrie canadienne de la microélectronique, du Comité d'action canadien sur la microélectronique, chargé de veiller à la compétitivité de ce secteur sur le marché extérieur;
- l'aide consentie dans le cadre de la conférence nationale Logiciel '90, organisée avec Approvisionnements et Services Canada, Communications Canada ainsi qu'AECEC;
- la participation à la mise sur pied de la HealthCare Information Technology Association of Canada, représentant les intérêts des entreprises canadiennes qui élaborent des logiciels et des systèmes ayant des applications dans le domaine des soins de santé;
- l'amorce d'une étude importante menée par Statistique Canada sur la diffusion des logiciels;
- la tenue d'une deuxième rencontre sur le financement par emprunt et le financement du capital-risque pour l'industrie du logiciel;
- la participation à des séminaires sur l'impôt et la R-D offerts par certaines associations industrielles avec le concours de Revenu Canada;
- l'appui accordé à un important projet de R-D sous l'égide du Programme de recherche des possibilités technologiques en Europe dans le cadre d'EUREKA;
- l'élaboration, pour le compte de la Direction de la gestion de la technologie, d'une stratégie visant quelques secteurs et PME de fabrication afin de stimuler l'innovation technologique;
- le Programme de visites de fabricants, projet-pilote permettant à une entreprise qui envisage de faire appel à une technologie en particulier de rendre visite à une autre société pour assister à une

démonstration d'une technologie semblable et en discuter;

- le lancement, avec l'appui du collège Fleming, du Programme d'évaluation de la fabrication, projet-pilote visant à mesurer l'efficacité d'un procédé manufacturier;
- la tenue de trois ateliers de travail touchant l'industrie minière, l'industrie de la viande rouge et le secteur de la minéralurgie, rapprochant ainsi les éventuels utilisateurs et fournisseurs de produits informatiques afin de stimuler la diffusion de la technologie;
- l'approbation de 90 demandes aux termes du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier;
- le lancement, avec le concours de la Direction générale du matériel de transport de surface et de la machinerie, de campagnes sectorielles portant sur la technologie de pointe dans le secteur manufacturier;
- l'aide consentie aux termes du Programme des technologies stratégiques à PRECARN Associates Inc., consortium de 35 sociétés, pour financer des travaux de recherche fondamentale;
- un sondage sur les technologies et les industries de services, dont les résultats ont été largement diffusés;
- l'organisation, avec la Chambre de commerce du Canada, de trois ateliers d'une demi-journée sur les applications de la technologie dans les PME de fabrication;
- de nouveaux projets dans le cadre du Programme de la microélectronique et du développement des systèmes et le Programme des technologies stratégiques;
- l'étude sur la possibilité de mise en service d'un réseau de communications national à large bande et à grande vitesse.

Planification, Coordination et Contrôle

La Direction générale de la planification, de la coordination et du contrôle compte parmi ses attributions la planification, les services administratifs et de gestion au sein du Secteur ainsi que l'élaboration d'énoncés de politique pour l'ensemble du Secteur par suite d'initiatives provenant d'un autre secteur du Ministère ou du gouvernement.

Au nombre de ses principales activités, citons :

- la préparation de profils de l'industrie et d'un sondage pour connaître la réaction des clients face à ces profils;
- la gestion du processus de sélection des campagnes sectorielles qui a conduit à l'approbation de sept campagnes;
- les services d'information aux milieux d'affaires sur l'échange de technologie, notamment par la publication de la revue *Innovation* et du *Guide pour l'établissement d'un réseau sur les technologies;*
- l'administration du Programme de mise en valeur de la technologie pour appuyer les centres de technologie qui favorisent l'acquisition, la mise au point et l'application de techniques de pointe et cherchent à consolider les compétences de la PME. Sept centres ont reçu des subventions. En tout, 24 centres ont bénéficié de ce programme pour venir en aide à plusieurs secteurs industriels et à des milliers de PME.

Industries de la transformation des richesses naturelles

La Direction générale des industries de la transformation des richesses naturelles regroupe cinq directions : Matériaux industriels de pointe; Biotechnologie et Produits d'hygiène; Produits chimiques et Investissements; Produits forestiers; Métaux et Minéraux.

Parmi les activités marquantes, soulignons :

- la création de deux réseaux de matériaux industriels de pointe, dans le domaine des néo-céramiques ainsi que celui des structures et des matériaux composites;
- la formation de regroupements stratégiques pour stimuler la R-D portant sur les matériaux industriels de pointe;
- les négociations visant à lancer une initiative de 140 millions de dollars pour financer des travaux de R-D axés sur la technologie des matériaux industriels de pointe (le projet Westaim);

- le lancement d'une initiative intéressant le secteur des appareils médicaux;
- la publication, en collaboration avec le secteur privé, d'une étude sur la biotechnologie au Canada;
- le rôle clé dans le cadre de la création de l'Institut technologique des appareils médicaux du Canada et de l'Institut canadien de biotechnologie;
- l'approbation d'une dizaine de projets en biotechnologie aux termes du Programme des technologies stratégiques et l'ouverture d'une cinquantaine de dossiers;
- l'analyse stratégique de l'industrie du plastique d'emballage;
- l'organisation d'une mission au Japon portant sur les composites polymériques de pointe;
- l'accord visant à organiser au pays l'assemblée générale des pays membres du Groupe international d'étude du caoutchouc en 1990, soit au même moment où le Canada en assume la présidence pour les deux prochaines années;
- la préparation d'un protocole d'entente avec Allright & Wilson Americas, accordant au Canada des mandats de production exclusifs dans certains secteurs de l'industrie chimique et des matériaux de pointe;
- la gestion, avec la Colombie-Britannique et le B.C. Council of Forest Industries, du Programme coopératif d'expansion des marchés d'outre-mer pour les provinces de l'Ouest et la fin des négociations visant à établir un programme semblable pour les produits du bois de l'est du Canada;
- le lancement du Programme de R-D et d'innovation de l'industrie forestière, axé sur les progrès techniques et leur application pour accroître la compétitivité internationale de cette industrie et du secteur de la machinerie qui s'y rattache;
- l'administration du Programme de démonstration pour la construction de maisons à ossature de bois, cherchant à inciter les associations industrielles et les regroupements d'entreprises à trouver des débouchés pour les produits du bois et les matériaux de construction canadiens sur les marchés d'exportation prioritaires;
- l'élaboration du Programme coopératif de développement de l'industrie et des marchés pour stimuler l'industrie des sous-produits du bois grâce à une entente de financement conclue avec la Colombie-Britannique et le B.C. Council of Forest Industries;
- le contrôle de données sur le commerce et la participation aux négociations avec les États-Unis pour éviter les répercussions de la politique américaine sur les importations d'acier;
- l'appui au Programme de réduction des pluies acides;
- les activités de contrôle et l'aide technique ou autre dans le cadre de la modernisation des installations de la SYSCO;
- l'organisation et la présentation de plusieurs séminaires et conférences portant sur certains secteurs en particulier;
- la préparation d'analyses détaillées sur les importations sensibles et les perspectives d'exportation pour les lignes tarifaires particulières à titre de contribution d'ISTC aux Négociations commerciales multilatérales résultant de la ronde de l'Uruguay.

Industries des services et Biens de consommation

La Direction générale des industries des services et des biens de consommation regroupe quatre directions : Textiles, Vêtements et Chaussures, Industries de services commerciaux, Produits alimentaires et Produits de consommation. Plus de la moitié de l'activité industrielle au pays relève de ce secteur vaste et diversifié.

Afin d'encourager la compétitivité internationale ainsi que l'ingéniosité scientifique et technique dans les industries de ce secteur, la Direction générale a pris plusieurs initiatives, soit :

- l'aide à la création et au financement d'un « centre d'excellence » pour l'industrie du textile, offrant des services de formation spécialisée en matière de gestion et de techniques de pointe, de recherche appliquée ainsi que d'échange et de diffusion de l'information;

- le financement d'une étude sur la vente au détail dans le secteur du vêtement aux États-Unis pour aider les sociétés canadiennes à concevoir des plans de commercialisation et tirer le meilleur parti de la libéralisation des échanges avec ce pays;
- l'élaboration, avec le secteur privé, de campagnes sectorielles touchant l'industrie de la mode et celle des produits halieutiques pour examiner les problèmes qui entravent leur compétitivité, envisager des solutions et aider ces industries à être plus concurrentielles;
- les analyses exhaustives sur l'évolution de l'offre, de la demande et du climat international dans le secteur du textile et du vêtement au Canada en vue de formuler une politique plus pertinente;
- la création du Groupe de travail sur la politique de l'alimentation, sur la recommandation du Conseil consultatif sur l'adaptation, pour examiner les problèmes du secteur de l'agro-alimentaire au Canada, étudier les solutions possibles et formuler des recommandations judicieuses à la suite de l'examen de la politique agro-alimentaire;
- la mise sur pied, en réponse aux besoins de l'industrie, d'un groupe de travail et multisectoriel visant l'acquisition de compétences logistiques sur lesquelles fonder la compétitivité industrielle du Canada;
- la coordination d'un important examen interministériel des politiques et des programmes reliés à la compétitivité internationale des industries canadiennes de services;
- la publication du profil de la compétitivité des entreprises canadiennes de gestion-conseil de même qu'une série de brochures sur la vente au détail et en gros, le franchisage au pays et à l'étranger, les programmes fédéraux et provinciaux s'adressant aux industries de services ainsi que l'apport de la technologie dans ce secteur;
- la préparation d'un cours afin d'aider les entreprises de l'industrie du meuble à élaborer des stratégies précises de mise en marché;
- les travaux, avec le concours de l'industrie du meuble au Canada, visant à définir les paramètres d'un Centre de technologie du meuble.

Projets spéciaux

En 1989-1990, la Direction générale des projets spéciaux, qui s'intéresse aux questions complexes et aux projets stratégiques, a terminé les analyses financières et économiques de plusieurs grands projets industriels, notamment Marine Industrie Limitée, Cavendish Farms, le projet d'hélicoptère Bell (modèle n° 230) aux termes du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le train d'atterrissage de la société Dowty Aerospace, le projet n° PW130 de la société Pratt & Whitney Canada Inc. et la mine de charbon de la société Westray.

L'analyse des subventions à l'industrie au Canada et aux États-Unis porte sur les produits forestiers, le secteur des métaux non ferreux et enfin l'industrie laitière.

Matériel de transport de surface et Machinerie

La Direction générale du matériel du transport de surface et de la machinerie regroupe quatre directions, chacune poursuivant des activités dans son secteur de compétence : Transport routier; Transports maritime, urbain et ferroviaire; Projets de construction et Immobilisation; Machinerie et Matériel électrique.

Parmi les principales initiatives, citons :

- les vastes consultations menées auprès de l'industrie automobile pour favoriser l'essor de ce secteur, accroître sa compétitivité sur la scène internationale et fonder le Comité consultatif sur l'automobile pour assurer ainsi des relations et une collaboration plus étroites entre le gouvernement, les industries et les syndicats;
- l'aide consentie à AECEC pour créer le Comité sélect sur l'industrie automobile, organisme prévu par l'Accord de libre-échange où sont représentés le Canada et les États-Unis;
- la poursuite des travaux amorcés dans le cadre de l'Initiative des composantes d'automobile lancée en 1988 pour aider les PME de ce secteur à être plus compétitives à l'étranger;

- la tenue du Forum sur la R-D et la technologie, atelier de travail à l'intention des cadres de l'industrie automobile;
- les activités liées au plan d'action des chantiers navals canadiens afin de poursuivre la rationalisation de ce secteur et d'accroître sa compétitivité grâce aux moyens suivants : la conclusion d'ententes de modernisation avec Marine Industrie Limitée du Québec, l'aide consentie pour assurer l'équilibre financier de cette société en attendant de trouver une solution permanente, l'exécution du Programme de rationalisation des chantiers navals de l'Ontario et l'appui accordé pour le transfert de propriété de Versatile Pacific Shipyards Inc. en Colombie-Britannique;
- les négociations ayant conduit à la signature de protocoles d'entente avec d'autres ministères fédéraux, la province de Terre-Neuve et du Labrador de même que l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, au sujet des retombées du projet Hibernia et d'autres projets au large des côtes;
- l'étroite collaboration avec l'Association canadienne des industries maritimes (ACIM) dans le cadre des activités du Groupe de travail ACIM-ISTC sur la politique, où sont soulevés les graves problèmes qui confrontent ce secteur;
- la mise en application du Système d'automatisation de la marche des trains, de concert avec l'industrie canadienne de l'électronique, le secteur des télécommunications et l'industrie ferroviaire, ce qui comprend un important projet-pilote dans l'Ouest canadien;
- la signature d'un protocole d'entente avec l'Association canadienne du transport urbain et l'élaboration d'un plan d'action pour ce secteur;
- les travaux découlant de la signature d'un protocole d'entente avec l'Association des ingénieurs-conseils du Canada;
- le rôle de conseil auprès du Comité fédéral-provincial sur les retombées industrielles découlant du Projet de revalorisation de Lloydminster;
- le programme amorcé avec AECEC pour faciliter les projets d'investissement sur les marchés d'exportation;
- les activités visant à affermir le rôle du Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction, soit la réorganisation du Conseil, la nomination de nouveaux membres pour combler les postes vacants dans les principaux secteurs industriels et l'élaboration d'un cadre de planification pour orienter les activités de l'organisme;
- la tenue, avec le concours de l'Association canadienne des entreprises de géométique, de consultations menées par l'industrie pour examiner les achats dans ce secteur, les perspectives du marché et les questions importantes;
- la participation à la création du Canadian Association of Mining Equipment and Services for Export;
- l'initiative lancée dans le secteur les techniques de fabrication de pointe pour identifier les possibilités d'expansion de ce secteur et mesurer les compétences des entreprises manufacturières canadiennes à mettre au point et en application des techniques de pointe afin d'être plus concurrentielles;
- l'initiative lancée dans le secteur de l'environnement pour aider les entreprises de fabrication et de services de ce secteur à prendre conscience et à tirer le meilleur parti de ce marché en pleine croissance, au pays comme à l'étranger;
- le rôle de premier plan visant à assurer la présence du gouvernement fédéral et de certaines entreprises à Globe 90;
- les services de liaison et de communication avec les milieux industriels et certains ministères canadiens et américains dans le cadre de l'application de l'Accord de libre-échange;
- l'appui pour la conclusion prochaine d'une entente sur les réductions tarifaires dans le cadre du GATT;
- la participation, avec AECEC, à 24 missions et à 47 foires commerciales.

Après les succès enregistrés par l'industrie touristique canadienne en 1988, alors que les dépenses des touristes étrangers atteignaient des niveaux sans précédent, tout portait à croire que 1989 serait une année de consolidation du marché. Or en 1989, les dépenses des touristes américains s'élevaient à 4,3 milliards de dollars tandis que celles des touristes en provenance d'autres pays se chiffraient à 2,6 milliards, soit une hausse de 2,8 p. 100 par rapport à l'année précédente. En outre, comparativement à 1988, les visites d'une durée d'une nuit ont augmenté de 7,6 p. 100 pour les touristes étrangers et ont baissé de 4,4 p. 100 pour les touristes américains.

Développement des marchés

Grâce à ses relations avec l'industrie touristique du Canada et d'ailleurs, la Direction générale du développement des marchés cherche à augmenter le nombre de touristes étrangers au pays. Dans le cadre de son plan d'action stratégique, elle a mené de vastes campagnes de publicité, de relations publiques et de développement de l'industrie touristique sur les principaux marchés extérieurs du Canada, soit les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

Au nombre de ses activités, citons :

- le lancement de 46 campagnes publicitaires aux États-Unis, en Europe et en Asie, dont 24 campagnes en collaboration avec les secteurs public et privé, donnant lieu à des investissements de plus de 4,1 millions de dollars;
- la réalisation de quatre nouvelles annonces pour la télévision américaine, renchérissant sur le thème *Le monde à votre porte* exploité avec succès lors de campagnes antérieures;
- la campagne télévisée *Canada A World of Possibilities* menée en collaboration avec la société Air Canada; cette campagne, qui s'adresse au marché britannique a remporté des prix;
- l'organisation du salon et de la conférence annuelle de la Pacific Asia Travel Association (PATA) auxquels ont participé plus de 2 000 cadres de l'industrie touristique des pays de l'Asie et du Pacifique; cet événement a eu lieu pour la première fois au Canada;
- l'organisation d'activités, en collaboration avec d'autres partenaires, afin de renseigner et d'attirer un plus grand nombre de visiteurs au salon annuel de la National Tour Association, qui se déroulera à Montréal en novembre 1990, ainsi qu'au salon et au congrès annuel de l'American Bus Association, à Niagara Falls en décembre 1990;
- la coordination d'une soumission au salon annuel de la United States Tour Operators Association en 1989, invitant cet organisme à se rendre à Whistler, en Colombie-Britannique, en 1992, pour y tenir sa première rencontre au Canada;
- les campagnes de relations publiques et visant à stimuler le tourisme, notamment les salons internationaux et les ententes de coopération, représentant des dépenses de 3,8 millions de dollars de la part des secteurs public et privé, exception faite des activités relevant d'AECEC;
- le rôle central avec le Conseil de la commercialisation touristique pour l'élaboration de plans, de stratégies et d'activités en ce domaine;
- les initiatives lancées en étroite collaboration avec Air Canada, le gouvernement de l'Ontario et celui du Québec ainsi que l'Association canadienne du canotage récréatif pour faire connaître plusieurs nouveaux produits touristiques pouvant intéresser les vacanciers de cinq grands marchés étrangers. Les ressources consenties aux missions d'AECEC pour offrir certains aspects du programme sur le tourisme représentent des déboursés de

quelque 2,8 millions de dollars des secteurs public et privé;

- la fermeture du service d'information touristique au consommateur, compte tenu du rôle clé joué par le secteur privé et d'autres organismes publics dans ce domaine;
- la fermeture du centre de distribution du matériel touristique, conformément à la politique de privatisation préconisée par le gouvernement fédéral pour toute activité ou service qu'il est préférable de confier au secteur privé.

Développement du produit

La Direction générale du développement du produit a cherché à offrir un plus grand nombre de services à l'entreprise. Une série d'analyses du produit et de synthèses sur des questions de fonds, les initiatives reliées au développement du produit touristique et les documents d'information visaient tous l'essor de l'industrie touristique. Après un an de planification en consultation avec l'industrie et les provinces, l'ébauche de la politique fédérale en matière de tourisme a été préparée et présentée au Cabinet. Ce document expose les défis que doit relever cette industrie aux cours des dix prochaines années ainsi que les priorités du gouvernement dans ce domaine. La politique vise à accorder au tourisme une place de choix à l'ordre du jour du programme fédéral ainsi qu'à intégrer et à coordonner davantage l'approche de l'État en matière de tourisme.

Au nombre des initiatives de la Direction générale, citons :

- la présentation d'un document de travail sur la stratégie nationale en matière de tourisme;
- les consultations sur cette stratégie en organisant des rencontres entre le Ministre, les ministres des provinces et des territoires ainsi que les chefs de l'industrie;
- la version finale du mémoire présenté au Cabinet et du document destiné au grand public sur la politique en matière de tourisme;
- la planification, l'élaboration et la réalisation des activités liées au tourisme dans le cadre de la conférence à Globe 90;
- l'organisation de la première rencontre du groupe de travail Canada–États-Unis prévu par l'Accord de libre-échange;
- la création d'un groupe de travail avec Emploi et Immigration Canada ainsi que les activités visant à assurer la participation et la contribution de l'industrie touristique au plan d'action sur la main-d'œuvre dans ce secteur;
- le rôle clé pour la normalisation des emplois et des programmes d'accréditation dans l'industrie;
- la participation à la mise au point d'un système de classification à l'échelon régional (dans l'Atlantique) et national;
- les recherches préliminaires (étude de faisabilité et financement) en vue d'inscrire les données sur le tourisme au RADAR;
- l'élaboration de programmes visant l'essor du tourisme dans la région de l'Atlantique, de concert avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique; dans le nord de l'Ontario, en vertu de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario (FedNor); dans l'Ouest, en collaboration avec le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest; enfin, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, grâce aux diverses subventions versées par Affaires indiennes et du Nord Canada pour le développement économique régional;
- l'action visant à définir certains aspects du projet de Taxe sur les produits et services (TPS) à l'industrie du tourisme;
- les positions adoptées par le Ministère sur plusieurs questions de principe reliés au tourisme, notamment les conséquences des investissements étrangers sur les parcs nationaux, l'application du cadre conceptuel aux négociations portant sur le GATT et le commerce de services ainsi que les négociations bilatérales en cours sur les services aériens et les postes frontières;
- l'analyse du produit portant sur les voyages d'aventure dans l'est du Canada et la préparation du profil des attractions;
- la participation aux rencontres internationales comme l'assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme

et les réunions du comité sur le tourisme de l'OCDE, ainsi que la conclusion d'une entente de coopération bilatérale avec le Mexique;

- la mise au point et l'essai d'un nouveau service à l'entreprise sur la diffusion de la technologie.

Recherche

Le personnel de la Direction générale de la recherche a tenté d'accroître ses activités liées à l'analyse et à la diffusion de données issues de recherches sur le tourisme et à répondre aux besoins de ses principaux clients. De plus, il a cherché à entretenir des relations plus étroites avec ces derniers, les incitant aussi à participer davantage à certains projets.

Parmi les initiatives de la Direction générale, soulignons :

- les améliorations fondamentales apportées à l'Enquête sur les voyages internationaux;
- les études menées en France, en Grande-Bretagne, au Japon et en République fédérale d'Allemagne, sur le marché des voyages d'agrément à la suite de la conclusion d'une entente bilatérale entre le Secteur du tourisme d'ISTC et la United States Travel and Tourism Administration;
- la préparation et la diffusion de travaux de recherche sur certaines questions intéressant le secteur du tourisme, soit les conséquences de l'unification économique de l'Europe en 1992, les technologies propres à ce secteur et les études sur les plus récentes tendances en matière de tourisme en Ontario et au Québec;
- les analyses sur les principaux concurrents en France et en Grande-Bretagne;
- les travaux visant à déterminer la portée des campagnes publicitaires lancées aux États-Unis;
- la publication du bulletin mensuel *Actualités sur le tourisme* pour sensibiliser l'industrie touristique canadienne aux tendances, aux possibilités et à la concurrence dans ce secteur;
- la réponse, par le Centre de référence et de documentation touristique, à près de 3 000 demandes de renseignements;
- la participation à la création de centres internationaux sur le tourisme pour le compte de la PATA et de la World Tourism Organization;
- le service de renseignements techniques à des centaines de membres de l'industrie touristique.

Opérations

Le Secteur des opérations est appelé à :

- définir les principales orientations du Ministère au chapitre des services à l'entreprise ainsi qu'à faire connaître et à assurer les services spéciaux destinés à l'entreprise dans l'ensemble du pays;
- jouer le rôle de conseil dans le cadre des activités internationales liées au commerce, à l'investissement et à la technologie;
- seconder le sous-ministre et à offrir des services de gestion-conseil aux directeurs exécutifs des bureaux régionaux;
- voir à la conception et à l'adoption de modalités, de normes et de systèmes pour la mise en œuvre des programmes de mesures incitatives financières du Ministère et à veiller à leur bon fonctionnement;
- administrer les programmes d'assurance-crédit et de recouvrement du Ministère et à faire des recommandations sur les sociétés d'État.

Services à l'entreprise

La Direction générale des services à l'entreprise regroupe la plupart des services destinés au secteur industriel.

La création au début de 1989 de la Direction de l'élaboration de services à l'entreprise illustre l'importance accordée aux nouveaux services. La Direction a pour mandat de faciliter la création de nouveaux services à l'entreprise portant sur l'information, la commercialisation et la technologie. Au nombre de ces services, signalons le RADAR, les Renseignements commerciaux, les Comparaisons inter-entreprises et le programme Prix Canada pour l'excellence en affaires.

Parmi les réalisations de 1989-1990, citons :

- le financement de 36 projets-pilotes totalisant 2,2 millions de dollars, notamment la réalisation d'une bande vidéo sur les crédits d'impôt dans le cadre du Programme de la R-D scientifique; la préparation d'un guide sur les accords d'échanges de technologie et des besoins de technologie dans le cadre des projets-pilotes de services à l'entreprise; la mise sur pied d'un Centre de services aux entreprises dans chaque bureau régional et à l'administration centrale pour faciliter l'accès aux services du Ministère; la valorisation des produits et des compétences dans le secteur de l'informatique; la création du Comité consultatif sur les services. Ce comité, qui disposera d'un budget de 17 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour favoriser et financer les projets de nouveaux services, bénéficie des services de secrétariat de la Direction de l'élaboration de services à l'entreprise;
- l'augmentation du nombre d'abonnés au RADAR (8 300), la réponse à 3 600 demandes d'information, la mise en mémoire de données sur les laboratoires privés de R-D et le travail préliminaire pour y ajouter des renseignements sur les maisons d'experts-conseils dans les secteurs de l'environnement et du tourisme; ainsi que l'évaluation du programme et la formulation de recommandations pour redéfinir le mandat du RADAR en fonction des besoins des clients du Ministère et de l'extérieur;
- la remise officielle, à l'occasion d'une cérémonie organisée à Ottawa, le 7 novembre 1989, de 34 Prix Canada pour l'excellence en affaires (soit 11 palmes d'or, 11 d'argent et 12 de bronze) dans les catégories suivantes : Qualité, Productivité, Marketing, Entrepreneurship, Collaboration ouvrière-patronale, Innovation, Invention, Design industriel et Petite Entreprise;

- la diffusion de renseignements commerciaux sur quantité de produits à plus de 3 200 sociétés canadiennes; la préparation de 90 rapports sur des produits en particulier; l'évaluation du service de renseignements commerciaux; la modernisation du système informatique pour automatiser les activités travaillistiques afin d'améliorer le rendement et le service à la clientèle;
- le service de Comparaisons inter-entreprises portant sur dix secteurs industriels différents : chantiers navals, entrepreneurs en électricité, boulangerie en gros, fabrication de cartes de circuits imprimés, matériel pour l'industrie minière et boîtes de papier; la préparation de rapports d'évaluation sur la productivité et la rentabilité présentés à 240 sociétés participantes au Canada; enfin, avec l'aide de l'Association européenne des centres nationaux de productivité, l'amorce d'une comparaison entre les fabricants autrichiens et canadiens de vêtements de sports.

Affaires internationales

Pour accroître l'excellence scientifique ainsi que la compétitivité du Canada sur les marchés extérieurs, la Direction générale des affaires internationales établit des priorités et propose des lignes d'action pour mieux délimiter les débouchés sur la scène internationale dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et de la recherche appliquée. Elle s'occupe également de développer des méthodes et des réseaux de collecte de données sur les marchés extérieurs pour aider les entreprises et les organismes canadiens lors de négociations avec des sociétés et des gouvernements étrangers en vue de conclure des ententes commerciales.

Le Système de la planification internationale permet à la Direction générale d'identifier les priorités sectorielles d'ISTC selon le pays ciblé et de présenter à la haute direction un aperçu des activités internationales du Ministère.

De plus, la Direction générale veille à l'élaboration et à l'application de plans d'action s'adressant à un certain nombre de pays prioritaires retenus par la haute direction, dont la Corée du Sud, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et la Thaïlande.

Au nombre de ces plans d'action, mentionnons la conclusion d'ententes de coopération industrielle avec des entreprises et des gouvernements étrangers, la signature d'accords en S-T avec les missions étrangères et les échanges de personnel.

La Direction générale s'est occupée de l'administration du Programme d'apports technologiques et du Programme de développement des investissements. En outre, elle a mis au point des méthodes pour déceler les possibilités en matière d'investissements et de technologie et elle a organisé des missions commerciales avec l'étranger.

De plus, la Direction générale a publié d'autres documents visant à faire connaître les occasions en matière d'investissements et de technologie.

Le personnel a conseillé plusieurs ministères dans le cadre de 1 220 dossiers d'industries actives sur les marchés internationaux. Le nombre de cas en appel par suite de l'adoption de la classification tarifaire prévue par le Système harmonisé a continué d'augmenter. Par décret, la période pendant laquelle l'industrie canadienne pourra recevoir une aide a été prolongée jusqu'au 30 juin 1990.

Planification, Coordination et Affaires régionales

La Direction générale de la planification, de la coordination et des affaires régionales s'occupe de la planification des activités pour le compte du Secteur des opérations ainsi que des bureaux régionaux; conseille le Sous-ministre adjoint en matière de politique; formule des recommandations sur la gestion des systèmes informatiques; seconde le sous-ministre adjoint chargé du Secteur des opérations et le Sous-ministre pour assurer les services de gestion dans les bureaux régionaux et les seconde au chapitre des liaisons ainsi que des échanges d'information. De plus, la Direction générale gère les ressources administratives et humaines ainsi que les services financiers au sein du Secteur.

Au nombre des réalisations au cours de l'exercice, signalons l'aide à la réorganisation des bureaux régionaux et à la classification des hauts fonctionnaires; les activités visant à consolider les relations entre les régions et AECEC en vue de la gestion des Centres de commerce international; l'établissement de réseaux entre l'administration centrale et les régions; l'amélioration des

communications internes et des méthodes de gestion des bureaux régionaux; enfin, le rapport de consultation sur l'image de marque et les normes régissant l'aménagement ainsi que le design des bureaux régionaux.

De plus, la Direction générale a veillé à la réorganisation du Secteur et du Ministère en mettant au point et en application certaines stratégies. Elle a conçu et mis à exécution des systèmes améliorés de planification, de contrôle et d'utilisation des ressources pour le compte du sous-ministre adjoint chargé du Secteur des opérations ainsi que des bureaux régionaux, en accordant une attention particulière à des stratégies pratiques de développement.

Programmes

La Direction générale des programmes s'occupe d'orienter, de coordonner et de rationaliser toutes les activités liées aux programmes subventionnés du Ministère. Chargée de l'ensemble des questions de planification, de conception, de politique et de législation ainsi que des services d'information relatifs aux programmes, elle établit en outre la procédure administrative à suivre, fournit les systèmes intégrés de gestion et offre un service de secrétariat aux différents comités supérieurs du Ministère.

Le Programme de développement industriel et régional a pris fin le 30 juin 1988. Bien que les déboursés prévus aient été parmi les plus importants du Ministère au cours de l'exercice, les initiatives portaient principalement sur la création et l'administration de nouveaux programmes pour favoriser la mise au point et l'application des plus récentes technologies, conformément au nouveau mandat d'ISTC.

Ces nouveaux programmes visent à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne, principalement par la mise en valeur de la technologie, des travaux communs de R-D et la mise en place de regroupements stratégiques.

La Direction générale des programmes a assuré la logistique et a participé au lancement des campagnes sectorielles suivantes : Programme de l'industrie des produits forestiers, Campagne sectorielle des produits de la pêche, Composantes automobiles, Industries océaniques, Industries de l'environnement, Technologie de pointe dans le secteur manufacturier, Appareils médicaux et Produits manufacturés du bois en Colombie-Britannique.

L'annexe E donne un aperçu des ententes auxiliaires en vigueur en 1989-1990, conclues aux termes des Ententes de développement économique et régional et des Ententes-cadres de développement.

Investissements de l'État et Garanties

La Direction générale des investissements de l'État et garanties poursuit trois genres d'activités, soit :

- le rôle de conseil auprès des ministres sur les stratégies, le fonctionnement et le rendement des sociétés d'État qui relèvent des ministres (Investissements de l'État);
- l'administration du programme d'assurance-crédit entourant la vente d'appareils DHC-8 de même que la gestion d'un portefeuille de comptes de prêts assurés et d'accords de contribution (Assurance-crédit et Recouvrement);
- l'administration de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE) et les services de l'Administration des prêts aux petites entreprises.

Au cours de l'exercice, la Direction générale a continué de seconder le Ministre pour réaffirmer et consolider la vocation commerciale de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO). A la suite d'une étude exhaustive, les ministres ont approuvé des dépenses en immobilisations de 17 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour moderniser les installations de la houillère de Lingan afin d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie du charbon au Cap-Breton, compte tenu de la ligne de conduite adoptée par la Nouvelle-Écosse en matière d'énergie et d'environnement. Conformément à une décision annoncée lors de la présentation du budget le 29 avril 1989 et visant à réduire de 13 millions les dépenses des services de gestion de la Banque fédérale de développement (BFD), la Direction générale a mis un terme aux services secondaires ou qui faisaient double emploi.

La Direction générale a également amorcé une étude sur le projet d'amendement de certains aspects techniques de la *Loi sur la Banque fédérale de développement*, touchant essentiellement les dispositions de la Loi au chapitre de l'actif et du passif.

Au cours de l'exercice, la Direction générale a terminé l'étude exhaustive des activités de la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée, portant entre autres sur l'avenir de cet organisme. En dernière analyse, lors de la présentation du budget le 20 février 1990, le ministre des Finances a annoncé la décision du gouvernement de mettre un terme aux activités de la Société et de charger d'autres ministères et organismes d'en assumer les fonctions. La loi d'autorisation sera présentée au Parlement en 1990-1991.

La Direction de l'assurance-crédit et des recouvrements a continué de veiller à l'administration du programme d'assurance-crédit pour aider les compagnies aériennes régionales à se procurer des appareils de type DHC-8 fabriqués par la division de Havilland de la société Boeing of Canada Ltd. En 1989-1990, le Ministre a étudié et approuvé cinq projets d'une valeur de 96,6 millions de dollars en assurance-crédit; un projet de 28,4 millions a été annulé. A la fin de l'exercice, les engagements aux termes de l'assurance-crédit totalisaient 327,5 millions de dollars CAN et 88 millions US pour le financement de l'achat de 80 avions par neuf transporteurs régionaux du Canada et cinq des États-Unis.

La Direction veillait également à la gestion d'un portefeuille composé de 36 comptes de prêts assurés dans d'autres secteurs que l'aviation, dont les engagements aux termes de l'assurance-crédit s'élevaient à plus de 135 millions de dollars.

En outre, la Direction administre quelque 250 comptes d'une valeur de plus de 80 millions de dollars en vertu d'accords de contribution. A ce chapitre, les sommes recouvrées totalisaient plus de 10 millions.

La Direction a également tenté de recouvrer d'importantes sommes dues à l'État par suite d'engagements non respectés dans le cadre d'accords de contribution conclus avec ISTC, le MEIR et le MEST.

Quelque 8 273 prêts totalisant 356,3 millions de dollars ont été consentis aux termes de la LPPE par quelque 8 500 centres de prêts commerciaux (banques à charte, caisses populaires et sociétés coopératives de crédit, sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances ainsi que les succursales de l'Alberta Treasury). Ces prêts contribuent à aider les petites entreprises de toutes les régions à financer certaines valeurs immobilisées. Les entreprises en affaires depuis trois ans ou moins représentent environ 60 p. 100 des emprunteurs dans le cadre de ce programme.

En mars 1990, une loi a été adoptée pour prolonger de trois ans la LPPE, soit jusqu'au 3 mars 1993. Le Parlement a autorisé un plafond de crédit de 2 milliards de dollars pour cette période; cependant, le Cabinet a demandé que l'on fasse une analyse complète de cette loi. Celle-ci a débuté au cours de l'exercice, le rapport devant être présenté le 31 décembre 1990.

Développement régional au Québec

L'exercice a été marqué par une réorganisation du Bureau régional afin de distinguer les activités de développement régional des initiatives reliées au développement industriel. L'organisme chargé du développement régional au Québec, dont l'administration centrale est à Montréal, est dirigé par le sous-ministre délégué dont relèvent deux sous-groupes.

Opérations

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, ce centre de responsabilité s'occupe de définir les modalités des programmes et se charge des négociations avec la province dans le cadre de certains de ces programmes. Il étudie les demandes de contributions provenant de la clientèle, administre les programmes et cherche à faciliter l'accès aux programmes et aux services à l'entreprise offerts par le Ministère. Outre son bureau de Montréal, l'organisme a ouvert des bureaux dans huit villes et régions du Québec, quatre dans les régions de ressources et quatre dans les régions centrales.

Politiques et liaison

Ce centre de responsibilité effectue des analyses économiques, planifie des programmes et élabore des politiques, et les évalue. Il suit l'évolution de l'économie du Québec, élabore les stratégies de négociation avec la province et assure la coordination de ces négociations. Il fournit les services de secrétariat au Comité de gestion de la nouvelle Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec et coordonne les activités dans le cadre de cette entente. Enfin, auprès des ministères à vocation sectorielle, des organismes centraux et des agences de développement régional, il défend les intérêts du Québec lors de l'élaboration des politiques fédérales en matière de développement régional. Les relations entre l'organisme et les ministères fédéraux sont assurées par son bureau de liaison à Ottawa.

Ententes Canada-Québec

En mars 1990, à la suite d'un accord conclu entre les deux ordres de gouvernement, huit ententes sectorielles ont été prolongées pour la plupart d'environ un an, et une aide supplémentaire a été consentie pour sept d'entre elles afin de financer des activités de développement industriel : 82,5 millions de dollars; culturel : 33,5 millions; minéral : 12 millions; forestier : 10,1 millions; agro-alimentaire : 4,7 millions; scientifique et technologique : 3,6 millions; ainsi que des entreprises du secteur des communications : 3,6 millions.

Aux termes de l'Entente auxiliaire précitée, trois nouveaux programmes ont été lancés dans les régions de ressources, soit le volet touristique du Programme de développement des entreprises d'ISTC, le Programme d'essais et expérimentation en agro-alimentaire d'Agriculture Canada et le Programme d'essais et d'expérimentation halieutiques et aquicoles du ministère des Pêches et des Océans.

Dans le cadre du premier programme, une enveloppe de 100 millions de dollars a été prévue pour le volet industriel annoncé en 1988 ainsi que pour le volet tourisme, tandis que les deux autres ont des budgets respectifs de 15 et de 10 millions.

ISTC a par ailleurs conclu en septembre 1989 un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec et la municipalité de Sept-Îles dans le cadre du projet d'Aluminerie Alouette Inc. La contribution fédérale s'élève à 5,1 millions de dollars pour le financement de l'infrastructure, la province ayant fourni une contribution égale. De plus, le Ministère a versé 20 millions à cette société pour financer une partie de l'aménagement du terrain.

Régions centrales

Également dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, les négociations reliées à divers programmes se

sont poursuivies avec la province et ont mené à l'élaboration du Programme d'aide à l'innovation et à la désignation de 15 municipalités régionales de comté défavorisées qui recevront une aide spéciale.

Au cours de l'exercice, le Ministère a signé un accord avec le Centre d'initiative technologique de Montréal pour la création du Parc technologique de Montréal, ce qui devrait favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises dans le secteur de la haute technologie ainsi que la croissance des entreprises en activité.

De concert avec d'autres organismes et ministères fédéraux, notamment avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Ministère a préparé une stratégie d'action pour le sud-ouest de Montréal à la suite de consultations avec le milieu, y compris la ville de Montréal.

Enfin, les changements survenus après examen des exceptions régionales à la Politique sur l'industrie forestière du Canada permettront aux entreprises de ce secteur de mieux faire face à la concurrence internationale.

Régions de ressources

En mai 1989, ISTC a annoncé l'entrée en vigueur du volet touristique du Programme de développement des entreprises, ce qui a pratiquement fait doubler le nombre de demandes d'aide financière reçues dans les régions de ressources au cours de l'exercice.

Le Ministère s'est également penché sur un programme d'aide à l'innovation et a entamé des négotiations avec le gouvernement du Québec pour mettre au point quatre nouveaux programmes communs ou complémentaires.

Afin d'améliorer les services à la clientèle, le Ministère a recruté quatre nouveaux agents de développement, soit un pour chaque sous-bureau régional.

Le Ministère a aussi travaillé en étroite collaboration avec les comités consultatifs qui se sont réunis à plusieurs reprises en 1989-1990 pour faire part de leurs opinions sur les programmes tant fédéraux que provinciaux découlant de l'Entente.

Développement régional en Ontario

L'organisation de développement régional en Ontario, qui relève du sous-ministre adjoint chargé du Secteur des opérations, est formé de deux centres de responsabilité. Le premier, soit le Secrétariat du développement régional de l'Ontario, dont les bureaux sont à Ottawa, s'occupe des questions de politique et de liaison pour l'ensemble de l'Ontario. Le deuxième, soit le secrétariat de FedNor, l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario, dont les bureaux sont à Sault-Sainte-Marie, s'occupe des activités dans le nord de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, les initiatives de développement régional en Ontario portaient principalement sur la région où les besoins sont le plus grand, le Nord, dans le cadre de FedNor.

FedNor

Annoncée en juillet 1987, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation du gouvernement fédéral en matière de développement régional. Programme quinquennal disposant d'un budget initial de 55 millions de dollars, FedNor a pour objectif de favoriser la croissance et la diversification de l'économie du nord de l'Ontario en offrant une aide technique ou autre aux PME. Résultat d'importantes consultations auprès des résidants de cette région, les programmes prévus dans le cadre de cette initiative sont administrés par les bureaux de Sault-Sainte-Marie, de Sudbury et de Thunder Bay.

Les trois premiers programmes d'aide financière aux termes de FedNor ont été lancés en 1988-1989. Il s'agit du Programme d'aide aux petites entreprises rurales, du Programme industriel de base et du Programme d'assurance-prêt.

En vertu du Programme d'aide aux petites entreprises rurales, des contributions sont versées à diverses entreprises, nouvelles ou en expansion, en milieu rural dans le nord de l'Ontario, y compris des entreprises de fabrication, de vente au détail ou en gros ainsi que certaines entreprises de services et des ateliers de réparation.

Aux termes du Programme industriel de base, une aide est consentie aux entreprises de fabrication et de transformation de même qu'à certaines entreprises de services.

Le Programme d'assurance-prêt prévoit des prêts assurés à long terme pour les dépenses en immobilisations.

Au cours de l'exercice, le personnel de FedNor a lancé le nouveau Programme touristique qui prévoit une aide pour les services d'accueil touristique et les projets de marinas, de même que pour certaines grandes attractions touristiques comme les excursions en bateau, les centres de ski et les parcs thématiques.

Depuis les débuts de cette initiative, plus de 20 millions de dollars ont été versés à près de 300 projets, créant ainsi plus de 2 000 emplois. En raison des succès enregistrés, des fonds additionnels de 14 millions de dollars ont été alloués en 1989-1990 dans le cadre de FedNor, ce qui porte le total des contributions à 69 millions.

Outre ses activités dans le cadre des programmes en cours, le personnel de FedNor a participé aux travaux de deux comités fédéraux-provinciaux visant à orienter et à coordonner les gestes posés par l'État à Timiskaming et à Elliot Lake, deux collectivités aux prises avec d'importants bouleversements économiques par suite de la fermeture des mines. Grâce à l'Initiative en matière d'achats, FedNor aide activement les gens d'affaires du nord de l'Ontario à vendre leurs produits et services au gouvernement fédéral.

Programmes économiques des Autochtones

En juin 1989 était lancée la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, dont l'objectif à long terme est l'autonomie économique des Autochtones. Participent à cette initiative ISTC, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) ainsi qu'Emploi et Immigration Canada (EIC), en collaboration avec les collectivités et les gens d'affaires autochtones.

Dans le cadre de cette stratégie d'une durée indéterminée, contrairement aux programmes antérieurs, les fonds seront octroyés chaque année et proviendront des budgets de base des ministères participants. AINC et ISTC recevront 873,7 millions de dollars pour le financement de la Stratégie au cours des cinq premières années.

La Stratégie vise à encourager les Autochtones ainsi que les gens d'affaires et les collectivités autochtones à participer davantage à l'économie nationale. Les trois ministères appuieront ces derniers dans leurs efforts pour gérer eux-mêmes leurs entreprises et institutions économiques et assurer la formation ainsi que le perfectionnement de leur main-d'œuvre. Au cours de la première année d'activités, les ministères ont veillé à coordonner les initiatives et à tirer le meilleur parti des ressources en matière de programmes.

Une consultation de deux ans à ISTC a conduit à la réorganisation des programmes antérieurs de développement des entreprises autochtones et à la création de nouveaux programmes économiques pour les Autochtones. Ces programmes visent un plus grand nombre d'activités viables qui répondent davantage aux besoins des groupes auxquels ils sont destinés.

Cette stratégie repose sur les huit programmes suivants :

- Développement des entreprises
- Entreprises en participation
- Sociétés de financement
- Recherche et défense des intérêts des Autochtones
- Accès aux ressources
- Planification et développement économique des collectivités
- Acquisition de compétences
- Emplois en milieu urbain.

Les trois premiers programmes relèvent d'ISTC qui, de concert avec AINC et EIC, s'occupe également du Programme de recherche et de défense des intérêts des Autochtones.

Cinq bureaux chargés de l'exécution des Programmes économiques des Autochtones ont ouvert leurs portes au cours de l'exercice, ce qui porte leur nombre à neuf. Les clients ont ainsi plus facilement accès aux services et à l'information sur les programmes partout au pays.

L'aide en vertu des Programmes économiques des Autochtones s'adresse à tous les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, les Métis et les Inuit, aussi bien les particuliers, les associations, les sociétés de personnes, les organismes à but lucratif ou sans but lucratif, que les groupes majoritaires ou contrôlés par des intérêts autochtones.

En vertu de l'ancien Programme de développement économique des Autochtones, 28 sociétés de financement autochtones ont été créées pour former un réseau communautaire autonome d'institutions autochtones de crédit afin de stimuler le secteur de la petite entreprise. Des fonds ont continué d'être versés dans le cadre du Programme à ces sociétés qui, de nouveau, étaient plus nombreuses et en pleine croissance en 1989-1990.

En mars 1990, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) a annoncé les nominations au Conseil national de développement économique des Autochtones ainsi qu'aux conseils de la région de l'Ouest et de la région de l'Est. La plupart des

membres qui siègent à ces conseils sont des gens d'affaires autochtones qui jouent un rôle de premier plan dans l'exécution des programmes de la Stratégie qui relèvent d'ISTC; grâce à leur participation à ce programme, les Autochtones ont directement voix au chapitre dans le processus de prise de décisions. Chaque conseil régional étudie les demandes de financement provenant de sa région alors que le Conseil national formule des recommandations sur les grands projets de même que sur l'orientation générale des programmes d'ISTC issus de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones.

Dans le cadre de cette stratégie, ISTC veille à :

- stimuler les milieux d'affaires autochtones et à aider les nouveaux entrepreneurs à accroître leurs compétences;
- élargir le réseau d'institutions financières autochtones et à diversifier leurs activités;
- tirer le meilleur parti des possibilités de développement économique pouvant bénéficier aux Autochtones;
- favoriser les occasions d'affaires grâce à des conférences et à des séminaires;
- sensibiliser davantage le grand public aux réalisations des gens d'affaires autochtones.

Dans le cadre des Programmes économiques des Autochtones, une aide a été autorisée au cours de l'exercice à plusieurs projets, soit :

- une somme de 5 969 601 $ en vertu du Programme de développement des entreprises autochtones;
- des contributions de 170 209 $ aux termes du Programme de recherche et de défense des intérêts des Autochtones.

Aucune nouvelle contribution n'a été versée aux sociétés de financement autochtones depuis la récente entrée en vigueur des nouveaux programmes.

Voici les dépenses en cours en vertu de programmes antérieurs qui ont pris fin le 31 mars 1989 :

- le Programme de développement économique des Autochtones, 61 103 268 $;
- les ententes spéciales ARDA, 10 290 892 $;
- les ententes sur le développement du Nord, 11 412 991 $.

Finances, Gestion du personnel et Administration

Le Secteur des finances, de la gestion du personnel et de l'administration seconde la haute direction en ce qui a trait à l'orientation, aux activités de contrôle et au fonctionnement du Ministère dans les domaines suivants : finances, gestion de l'information, ressources humaines, services administratifs, accès à l'information et protection des renseignements personnels et développement organisationnel.

Il est composé des entités administratives suivantes : Contrôleur, Gestion de l'information, Ressources humaines, Services administratifs, Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat du développement organisationnel et Administration du Secteur.

Contrôleur

La Direction générale du Contrôleur est responsable de l'application de normes et de pratiques comptables ainsi que de la gestion des finances et des ressources pour le Ministère.

La Direction générale regroupe les quatre directions suivantes :

- la Direction de la gestion des ressources, chargée de conseiller la haute direction sur la planification, l'affectation et le contrôle des ressources, de préparer les documents financiers tels que les budgets du Ministère et les rapports mensuels portant sur la gestion des ressources, ainsi que de coordonner la préparation du *Budget des dépenses* et les plans pluriannuels de gestion;
- la Direction des services comptables, responsable des services de comptabilité générale et du contrôle des ressources financières;
- la Direction de la politique et des systèmes financiers, qui s'occupe des systèmes d'information, des politiques et des pratiques comptables ainsi que des cours de formation en gestion financière;
- la Direction de la vérification des contributions, chargée de la conception et de l'exécution de politiques, de processus, de normes et de procédures liés à la vérification des programmes subventionnés. Elle conseille aussi à ce sujet le personnel de l'administration centrale et des régions.

Gestion de l'information

La Direction générale de la gestion de l'information assure les services d'élaboration et de contrôle de la gestion des ressources informatiques du Ministère, soit :

- la préparation de lignes directrices, de normes, de plans et de stratégies;
- l'administration des bases de données du Ministère et les services de gestion de données;
- les services de gestion et de soutien pour les projets visant à développer et à exploiter les systèmes informatisés de bases de données et à assurer leur bon fonctionnement;
- l'achat et l'entretien de toutes les installations informatiques, dont l'unité centrale de traitement, les micro-ordinateurs, le matériel, les réseaux de télécommunications et les systèmes de bureautique.

Ressources humaines

La Direction générale des ressources humaines s'occupe de :

- l'élaboration et de l'application de la politique, de programmes et de méthodes de gestion associés à la gestion des ressources humaines;

- l'établissement de pratiques conformes à la loi et aux règlements divers portant sur la gestion et la classification du personnel, la dotation, la formation et le perfectionnement, les relations de travail, l'orientation professionnelle, la rémunération, la planification des ressources humaines, l'équité en matière d'emploi et les langues officielles;
- la formulation de recommandations en matière de conception organisationnelle et de gestion des ressources humaines durant et après la période de réorganisation d'ISTC.

Services administratifs

La Direction générale des services administratifs est chargée de fournir tous les services administratifs à l'administration centrale ainsi que des services administratifs ou de soutien aux bureaux régionaux et d'assurer la liaison avec les organismes centraux. Elle compte sur les services de deux directions et de quatre divisions dont les attributions sont énumérées ci-dessous :

- Division de la politique administrative, des manuels et des passeports : préparation des guides ministériels et des listes d'envoi et services pour les passeports;
- Division des services de contrats et d'achats : adjudication des marchés de biens et de services, la conception et impression des formulaires;
- Direction de la gestion des installations : gestion des biens mobiliers et immobiliers et de l'actif et services téléphoniques;
- Division des services de la bibliothèque : services de renseignement et de documentation sur les sujets relevant du mandat du Ministère;
- Division de la gestion des documents : systèmes d'archives et procédures d'accès et de protection des archives ministérielles;
- Direction de la sécurité et de la sûreté : pour le personnel, les données et le matériel.

Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le Bureau doit veiller à :

- élaborer et à faire respecter certaines lignes de conduite en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- conseiller la haute direction sur l'application des lois ou sur la démarche à suivre dans certains cas;
- examiner les demandes d'accès à l'information provenant du grand public;
- approuver les propositions du Ministère sur les méthodes d'obtention des renseignements, conformément à la politique officielle en ce domaine.

Secrétariat du développement organisationnel

Le Secrétariat cherche à :

- aider la haute direction à définir les principes sur lesquels reposeront les activités du Ministère et à créer une culture ministérielle forte au sein d'ISTC;
- obtenir une plus grande participation de la direction et du personnel à l'avancement du Ministère, y compris aux travaux de divers groupes qui s'intéressent entre autres à la gestion en participation, aux communications internes, à la gestion des ressources humaines et à d'autres activités de cet ordre comme les « journées organisationnelles » et les conférences à l'intention des cadres supérieurs;
- créer un milieu de travail plus positif et valorisant, en cherchant à identifier les possibilités d'amélioration, notamment au chapitre des pratiques financières ainsi que de l'administration et de la gestion des ressources humaines;
- renseigner le personnel sur les progrès enregistrés par le Ministère.

Régions

Terre-Neuve

Au Bureau régional de Terre-Neuve, les ressources étaient affectées aux activités pouvant avoir d'importantes retombées dans certains secteurs en pleine expansion, et ce, pour stimuler la compétitivité des industries de la province.

Expansion industrielle

Le Bureau régional a de nouveau joué un rôle lors de missions sur les achats dans le secteur de la défense de même que dans le cadre des grands projets de l'État et des projets d'exploitation des hydrocarbures au large des côtes. Il a organisé plusieurs rencontres et des séances de formation sur les matériaux industriels de pointe, le contrôle de la qualité, la technologie océanologique, la biotechnologie, l'électronique et les télécommunications. Ces activités ont permis entre autres de mettre sur pied une association provinciale sur le contrôle de la qualité pour aider les entreprises locales à participer à l'exploitation des ressources au large des côtes et aux grands projets de l'État.

Le personnel a aussi aidé plusieurs sociétés à obtenir des contrats dans le secteur de la défense et à créer des regroupements stratégiques pour l'exploitation des gisements au large des côtes grâce à des missions commerciales avec les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège et l'URSS.

Au nombre des principales réalisations, citons l'approbation par le Ministère d'une campagne sectorielle sur les produits halieutiques, par suite de la recommandation du Bureau régional de Terre-Neuve et de la Direction générale des industries des services et des biens de consommation.

Dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional (EDER), les ententes auxiliaires sur la modernisation des usines de pâtes et papiers et le tourisme prenant fin, le Bureau régional s'est occupé de surveiller les dernières opérations.

Commerce extérieur

Conformément à son mandat, le Centre de commerce international a continué de renseigner les gens d'affaires de Terre-Neuve sur les programmes et les services commerciaux d'AECEC.

Un plus grand nombre d'entreprises ont reçu une aide dans le cadre du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers et de la mission à San Juan, Porto Rico, en vertu du programme Nouveaux exportateurs vers les États américains du Sud (NEXUS), une première pour la région. Elles ont également participé à une mission d'investisseurs à Hongkong, à Taiwan et en Corée du Sud, grâce à l'appui de la Hong Kong-Canada Business Association.

Lors de la première conférence sur les perspectives du secteur des fruits de mer, rencontre couronnée de succès, acheteurs et représentants étrangers ont fourni des renseignements à jour sur les marchés d'exportation à plus d'une centaine de représentants de l'industrie de la pêche. En collaboration avec les associations industrielles, le Bureau régional a organisé deux séminaires sur l'accès au marché américain aux termes de l'Accord de libre-échange.

Les missions industrielles en Europe (pêche), dans le nord-est des États-Unis (tourisme) et à Boston (artisanat) ont été réussies. Par ailleurs, des fonctionnaires ont participé en Europe et aux États-Unis à plusieurs foires commerciales spécialisées. Enfin, mentionnons la publication d'un bulletin d'information sur les perspectives de débouchés à l'étranger, *Exporter Update*.

Le Bureau régional de l'Île-du-Prince-Édouard a amorcé les travaux en vue d'une réorganisation avec le Bureau régional du Nouveau-Brunswick et d'une réduction du personnel à six personnes d'ici 1991-1992.

Commerce extérieur

Le Centre de commerce international a continué de jouer un rôle de premier plan au sein des milieux d'affaires de la province. Au cours de l'exercice, le Centre a aidé 30 exportateurs de la région à participer à des missions commerciales aux États-Unis et à Porto Rico. Aux termes du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), 38 projets ont été approuvés, soit 17 de plus que l'année précédente.

Expansion industrielle

Le Ministère était le principal organisme à participer aux négociations visant la construction de deux grandes usines de transformation de la pomme de terre dans la province, à un coût de 35 millions de dollars chacune.

Dans le cadre de la liaison routière entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, le Bureau régional continué de participer aux travaux du comité de planification et de veiller à la gestion des retombées industrielles.

Une étude sur la pomme de terre de rebut a été amorcée pour évaluer la rentabilité de la transformation de l'amidon de la pomme de terre en produits biochimiques.

Toutes les activités prévues dans le cadre des ententes auxiliaires sur le tourisme découlant de l'EDER ont pris fin.

Nouvelle-Écosse

Au Bureau régional de la Nouvelle-Écosse, les activités visaient à mieux faire connaître la compétitivité internationale des entreprises de la province, tout en continuant à administrer les ententes et les programmes prévus par l'ancien ministère.

Commerce extérieur

Au cours de l'exercice, le Centre de commerce international a joué un rôle de premier plan dans plusieurs milieux. Il a initié 50 entreprises au marché américain dans le cadre de trois missions Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) et a participé à plusieurs séminaires sur le commerce ainsi qu'à Carrefour 89, une rencontre qui attire une assistance nombreuse, la troisième en importance au Canada.

Le Centre a également analysé les débouchés dans les Antilles, travaillé de concert avec l'université Dalhousie à mettre au point un progiciel pour la présentation de devis sur les marchés d'exportation. Il a lancé une initiative pour permettre aux étudiants inscrits au programme d'études en commerce international de participer à des projets de commercialisation en Europe pour le compte des entreprises participantes de la Nouvelle-Écosse. Enfin, le Centre a administré 115 projets en vertu du PDME (une hausse par rapport aux 70 projets de l'année précédente), y compris trois ententes de commercialisation, une première pour la Nouvelle-Écosse.

Sur la scène internationale, le personnel a lancé une campagne pour attirer les investisseurs de l'Allemagne de l'Ouest. Il a aussi organisé et dirigé une mission en France, en Grande-Bretagne et en Italie à laquelle participaient une dizaine d'entreprises canadiennes en prévision du marché public pour la construction de dragueurs de mines. Le Bureau régional a également amorcé une étude sur les possibilités d'entreprises en participation entre l'industrie océanique de Grande-Bretagne et celle de Nouvelle-Écosse.

Expansion industrielle

Les clients des principaux secteurs ont été invités à tirer parti des nouveaux programmes d'ISTC tels que le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier et le Programme des technologies stratégiques.

Le personnel a encouragé la création de regroupements stratégiques entre trois sociétés canadiennes, dont General Composite Technology Ltd. de la Nouvelle-Écosse, et la Technical University of Nova Scotia afin d'aider le Canada à se spécialiser en matériaux de pointe pour le milieu marin.

En accord avec le mandat d'ISTC, le Bureau régional a parrainé un atelier de sensibilisation au tourisme afin de stimuler la mise au point et la mise en valeur d'applications de la technologie dans l'industrie touristique canadienne.

Au cours de l'exercice, le Bureau régional a organisé dix nouvelles séances d'information sur la S-T afin d'enrichir les connaissances du personnel et de familiariser les clients du secteur privé aux technologies stratégiques.

Le personnel s'est également chargé de la planification, des études de marché, de la dotation et de l'aménagement du Centre de services aux entreprises. Le Centre facilitera l'accès aux services d'ISTC et contribuera à accroître l'efficacité et la pertinence des services à la clientèle. Il fait partie d'un réseau national d'information et de services visant à répondre aux besoins des clients.

Le Bureau régional a de nouveau collaboré avec la province dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Nouvelle-Écosse sur le tourisme. Au cours de l'exercice, les subventions fédérales totalisant 2 338 958 $ ont servi à financer 51 projets, dont le centre Anne-Murray, l'étude de faisabilité d'un système de classification des types d'hébergement dans le Canada atlantique, les travaux d'agrandissement au Grand Hotel de Yarmouth, les travaux d'aménagement à Peggy's Cove et les séminaires sur la commercialisation

auxquels participait la United States National Tour Association. Il a également consulté la province sur les prochains programmes fédéraux en matière de tourisme.

De concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le personnel a assuré l'administration du volet II de l'entente auxiliaire portant sur la modernisation des installations de la société SYSCO. Les engagements du gouvernement fédéral s'élèvent à plus de 21 millions de dollars pour ce projet qui était presque terminé à la fin de l'exercice.

La construction de l'usine de panneaux de gypse de la société Louisiana Pacific de Point Tupper est presque achevée. Financé par ISTC, ce projet créera une centaine d'emplois dans la région du détroit de Canso pour la transformation des matières premières de la Nouvelle-Écosse en un produit destiné aux marchés d'exportation.

Le Bureau régional a secondé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Nouvelle-Écosse sur le transfert technologique et l'innovation industrielle. Le personnel a continué de faire des études et de formuler des recommandations au Ministre sur les grands projets en vertu du programme de Crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton et du Programme Entreprise Atlantique.

Enfin, en 1989-1990, le Bureau de la Nouvelle-Écosse a rationalisé ses activités, s'est installé dans de nouveaux locaux et a préparé une base de données informatisée sur les entreprises de la région. Les fonctionnaires ont participé au lancement de plusieurs campagnes sectorielles au pays et ont noué des relations avec les entreprises de plusieurs secteurs stratégiques.

Nouveau-Brunswick

Le Bureau régional du Nouveau-Brunswick a rationalisé ses opérations afin d'offrir à la région un excellent service de renseignements dans les domaines suivants : le commerce, l'expansion industrielle ainsi que la technologie et les investissements.

Commerce extérieur

Le Bureau régional et le Centre de commerce international ont organisé plusieurs missions commerciales au Groenland, en Islande, aux États-Unis et au Japon. Plus d'une centaine d'entreprises du Nouveau-Brunswick ont participé à ces missions.

Le personnel a préparé une étude stratégique sur le commerce au Nouveau-Brunswick ainsi que des analyses des débouchés au Groenland, en Islande, à Porto Rico et en république Dominicaine.

Les délégués commerciaux ont visité 60 entreprises du Nouveau-Brunswick durant Carrefour 89.

Le nombre de demandes autorisées aux termes du PDME a augmenté de 80 p. 100 environ par rapport à l'année précédente, soit de 70 à 125, permettant ainsi une plus grande participation des entreprises du Nouveau-Brunswick à plusieurs conférences et salons commerciaux aux États-Unis.

Plusieurs initiatives, soit près de 75 p. 100 des activités du Bureau régional visant à stimuler les exportations, avaient pour but d'inciter les entrepreneurs à exporter aux États-Unis et à tirer le meilleur parti des avantages découlant de l'Accord de libre-échange.

Expansion industrielle

Les activités du Bureau régional portaient sur certaines secteurs clés, principalement la pêche et l'aquiculture, l'exploitation minière, la métallurgie, la foresterie, le tourisme et l'environnement.

ISTC a aidé à organiser un symposium, *L'environnement : faites-en votre affaire,* auquel étaient présents 150 clients du Nouveau-Brunswick. C'était la première fois dans la province qu'une telle rencontre permettait de mieux faire connaître les entreprises de ce secteur.

Plus de 300 entrepreneurs des secteurs de la foresterie, de la pêche et de la métallurgie ont participé à des séminaires visant à mieux faire connaître les services d'ISTC, l'Accord de libre-échange et les techniques de pointe et à encourager la compétitivité internationale.

Une nouvelle stratégie fédérale en matière de tourisme a été mise au point pour le Nouveau-Brunswick, sur le modèle d'une stratégie élaborée par Tourisme Canada. D'autres projets ont été réalisés en vertu de l'entente auxiliaire sur le tourisme découlant de l'EDER et qui prévoit des déboursés de 52 millions de dollars.

Technologie et investissement

DISTCovery, service visant à encourager les échanges de technologie, peut maintenant être offert dans l'ensemble du pays. Lors de 13 rencontres au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta, plus de 400 entreprises ont pu se familiariser avec cette base de données et d'autres services du Ministère.

Au cours de l'exercice, trois rencontres ont été organisées pour réunir les représentants des secteurs public et privé, des universités et des centres de recherche qui s'intéressent à la mise au point, à la diffusion et aux applications de la technologie au Nouveau-Brunswick.

Huit rencontres avec divers spécialistes des secteurs public et privé visaient à encourager les initiatives dans le domaine de la technologie et des investissements.

Au Bureau régional du Québec, dans le cadre des grands projets régis par l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, le Comité de gestion a autorisé le versement de trois contributions à des entreprises du Québec. Ainsi, à la fin de l'exercice, le budget prévu par cette entente était virtuellement épuisé, 98 p. 100 des sommes étant engagées.

Par ailleurs, aux termes de l'entente, des contributions totalisant 3,5 millions de dollars ont été versées à sept municipalités pour des projets d'infrastructure. Depuis la signature de l'entente, 54 administrations municipales ont reçu une aide pour financer 66 projets.

Commerce extérieur

Dans le secteur des produits électroniques et informatiques, le Bureau a été très actif au plan international en organisant plusieurs missions aux États-Unis et en Europe pour commercialiser les produits, identifier des partenaires étrangers et attirer les investisseurs. De même, plusieurs délégations étrangères, en provenance principalement de l'Asie, ont été accueillies au Québec.

En vue de faire connaître les produits de ce secteur, des répertoires des entreprises québécoises spécialisées dans les domaines suivants — télécommunications, logiciels destinés aux municipalités, matériel de chauffage, de climatisation et de ventilation, et automation — ont été préparés. Le Bureau a aussi publié des profils sur les secteurs des télécommunications et de l'éclairage, contribuant ainsi à l'orientation à moyen terme de ces industries.

En collaboration avec le gouvernement provincial et le secteur privé, le Bureau régional a préparé et adjugé un contrat d'étude de faisabilité pour la mise sur pied au Québec d'un centre canadien du génie du logiciel. Un projet-pilote visant la préparation de plans de commercialisation dans les industries du logiciel a enfin été réalisé.

Dans le domaine du transport, de la défense et de l'aéronautique, le Bureau a joué un grand rôle sur la scène internationale, organisant plusieurs missions de prospection en Europe, aux États-Unis et en Extrême-Orient pour trouver de nouveaux marchés, de nouvelles technologies et de nouveaux investissements. Ces activités visaient à consolider certains secteurs dont les industries aéronautique, aérospatiale, automobile et océanique ainsi que le secteur des matériaux de pointe.

Industrie et technologie

Le Bureau a réalisé un projet-pilote pour évaluer la technologie utilisée par les fabricants de composantes dans le secteur de l'aéronautique afin de bien définir les besoins des entreprises ainsi que la marche à suivre pour maintenir et consolider la compétitivité internationale du Canada.

Le Bureau régional du Québec a également invité et accueilli des représentants d'associations industrielles du secteur de la biotechnologie du Japon, de la France, de la Belgique et des États-Unis, à l'occasion des journées des regroupements stratégiques internationaux en biotechnologie qui se sont tenues à Montréal en décembre 1989.

Des exemplaires de la brochure intitulée *Les biotechnologies au Québec, la conquête d'un nouveau monde*, préparée et coordonnée par le Bureau, ont été remis aux personnes présentes à cette rencontre.

En matière d'exportation, le Centre de commerce international, en plus de ses activités courantes, a lancé une campagne pour mieux faire connaître la stratégie Horizon le monde, annoncée au printemps 1989.

A cette fin, le Centre a organisé plusieurs activités, notamment lors de visites aux postes frontières pour promouvoir l'Accord de libre-échange ainsi que dans le cadre du PDME et du programme Nouveaux exportateurs vers les États américains du Sud (NEXUS), pour encourager les entreprises à percer sur le marché américain.

Des colloques, portant sur Europe 92 ont également été organisés.

Enfin, dans le cadre du Mois canadien de l'exportation, le Bureau régional a retenu le thème de la mondialisation des marchés. Plusieurs ateliers et visites industrielles, dirigés par le président du Mois canadien de l'exportation et président de la Chambre de commerce du Québec, visaient à sensibiliser davantage les Québécois à l'importance de ce phénomène.

Sur le plan du tourisme, l'année financière marquait la fin de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique. En 1989-1990, des contributions totalisant 9,8 millions de dollars ont été consenties à 82 projets.

Les principaux projets retenus représentent des dépenses de 10 millions de dollars, soit le total des sommes prévues pour la zone périphérique du Parc Saguenay. Au nombre de ces projets, citons le centre de ski Mont-Édouard et le Centre d'interprétation en milieu marin de Tadoussac.

Au 31 mars 1990, en vertu de cette entente de 100 millions de dollars conclue en 1985, 629 demandes et 395 projets avaient été approuvés, pour un montant total d'aide financière de 99,8 millions. Au chapitre des retombées, les investissements directs découlant de ces contributions sont évalués à 293,7 millions.

Le Bureau régional de l'Ontario a intensifié ses efforts en matière de services non subventionnés à l'entreprise, conformément au nouveau mandat du Ministère, a continué d'en administrer les programmes subventionnés et de s'occuper des activités découlant des programmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

En cherchant à répondre aux besoins de la clientèle, le Bureau régional avait pour principal objectif d'améliorer la compétitivité internationale des entreprises de la province.

Industrie et technologie

Pour le compte de Tourisme Canada, le Bureau régional s'est chargé d'une initiative portant sur les réunions, les conventions et les voyages. La collaboration avec d'autres bureaux régionaux et avec les missions du Canada à l'étranger ont conduit à l'ouverture de nouveaux marchés, à des missions dirigées par le secteur privé et à des possibilités d'investissements aux États-Unis et dans les pays d'outre-mer.

Dans le cadre du programme Besoins de technologie dans les industries de services, un projet-pilote sur le secteur du matériel de manutention est maintenant terminé. Le projet examinait les possibilités d'amélioration sur le plan technique de 26 sociétés de ce secteur et plusieurs occasions d'échange de technologie ont été identifiées. L'étude des résultats obtenus permettra à ISTC de décider de l'opportunité d'offrir ce genre de service de façon permanente.

L'Initiative sur le meuble a été signée avec l'Ontario Furniture Manufacturers' Association, le gouvernement de l'Ontario, les syndicats concernés ainsi qu'Emploi et Immigration Canada. Cette initiative vise à accroître la compétitivité des fabricants de mobilier de maison grâce aux techniques de fabrication de pointe, au développement des marchés au pays comme à l'étranger et à une amélioration des pratiques d'affaires.

Au cours de cette deuxième année d'activités dans le cadre du Projet de techniques de pointe dans l'industrie de la viande rouge, programme triennal, le Bureau régional cherchait à accroître la compétitivité de ce secteur et à jouer le rôle de conseil dans le domaine de la R-D. Le Bureau régional de l'Ontario, plusieurs associations industrielles et le gouvernement de la province participaient à cette initiative.

En octobre 1989, le Bureau régional a cessé d'accepter les demandes en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement du tourisme, un programme subventionné par les gouvernements provincial et fédéral. En 1989-1990, ISTC a versé 3,7 millions de dollars pour financer cinq projets dans des centres de villégiature ou d'attraction, 11 études de faisabilité et de planification et un projet de commercialisation.

L'évaluation de tous les projets non échus découlant du Programme de développement industriel et régional (PDIR) est maintenant terminé. Dans le cadre de ce programme qui a pris fin le 30 juin 1988, le Bureau régional s'est occupé d'environ 290 dossiers, notamment des contributions et des activités de vérification. Aux termes du PDIR, quelque 389 contributions, représentant des déboursés de 31,2 millions de dollars, ont été consignées dans le système de données du Ministère. Par ailleurs, 40 contributions totalisant 10 millions ont été versées dans le cadre d'autres programmes comme le Programme de la microélectronique et du développement des systèmes, le Programme des technologies stratégiques, le Programme de mise en valeur de la technologie et d'autres initiatives propres au Bureau régional.

Les bureaux de district de London et d'Ottawa, qui avaient été créés en raison du surplus de travail associé au PDIR, ont fermé leurs portes en 1989. Cette réorganisation permettra au Bureau régional d'offrir de meilleurs services à la clientèle, malgré la réduction des effectifs, grâce à la présence de spécialistes sectoriels au bureau de Toronto.

Après le lancement du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier en avril 1989, le Bureau régional a nommé un coordonnateur pour s'occuper de ce programme qui finance les études d'experts-conseils sur les procédés de fabrication. Au cours de l'exercice, 51 demandes ont été approuvées et les engagements s'élevaient à un million de dollars.

En collaboration avec le personnel des directions générales chargé des secteurs industriels, le Bureau régional a également participé à la planification de la Campagne sectorielle visant les technologies de pointe dans le secteur manufacturier. Une somme de 1,25 million de dollars a été prévue pour faire l'analyse de la capacité et des besoins de l'industrie canadienne dans ce secteur.

Le Centre de services aux entreprises a répondu à plus de 22 000 demandes de renseignements (par téléphone, par courrier ou en personne) provenant de gens d'affaires. Des projets sont en voie de réalisation pour offrir un plus grand choix de services et améliorer les installations destinées aux entrepreneurs par le Centre de Toronto.

Commerce extérieur

Le Centre de commerce international, dont c'était la deuxième année d'activités au sein du Bureau régional, a continué d'offrir des services complets aux exportateurs canadiens.

Au cours de l'exercice, les fabricants de l'Ontario ont eu l'occasion de participer à quelque 264 missions et foires commerciales à l'étranger. Le Bureau régional a consenti une aide dans le cadre de 60 foires internationales, de 80 missions en provenance de l'étranger, de 30 missions extérieures, de 87 séminaires et ateliers de travail sur le commerce et de sept ateliers de travail sur les achats publics.

Le Centre et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario représentaient la province à l'importante mission japonaise intéressée à investir en Ontario et au Canada. Plus de 500 personnes inscrites ont indiqué que le Canada offrait des possibilités d'investissement.

En juin 1989, le Centre ainsi que le consulat canadien et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario ont organisé le Free Trade Frontier à Buffalo. Ce projet visait à illustrer l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et à souligner les occasions qui pourraient s'offrir. Quelque 2 500 personnes participaient à cette rencontre.

La table ronde Ontario-Texas a attiré 200 participants, qui ont discuté des possibilités d'échange de technologie et d'entreprises en participation avec des entreprises de la province.

La plupart des activités prévues dans le cadre de Carrefour Export 89 se sont déroulées dans trois grands centres : Toronto, London et Ottawa. Plus de 480 sociétés s'étaient inscrites à cette rencontre. Au nombre des activités dans 16 autres agglomérations de l'Ontario, citons les visites d'entreprises, les séminaires et plusieurs rencontres individuelles.

Au cours de l'exercice, une dizaine d'ateliers, dont le thème était les salons commerciaux et la rentabilité, ont remporté de vifs succès dans l'ensemble de la province, attirant plus de 600 personnes des milieux d'affaires canadiens.

Le Bureau régional a continué d'offrir à la clientèle du nord de la province de nombreux services et programmes reliés à l'industrie, au commerce et à la technologie. Pour leur part, les initiatives de développement régional relevaient des attributions des bureaux de FedNor de cette région.

Le Bureau régional du Manitoba s'est intéressé de façon toute particulière à accroître la compétitivité des industries de la province, à favoriser et à faciliter l'échange de technologie et à offrir des services à l'entreprise. L'accent portait principalement sur la mise en valeur des activités commerciales dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Le Centre de services aux entreprises a conseillé et renseigné les entrepreneurs du Manitoba sur les nombreux programmes et services offerts par le gouvernement fédéral, surtout ceux d'ISTC et d'AECEC et a été appelé à répondre à plus de 15 000 demandes de renseignements. Le personnel a accepté de prendre la parole lors de plusieurs rencontres et a participé à des séminaires et à des foires commerciales afin de faire connaître diverses activités.

Expansion industrielle

Plus de 400 entreprises du Manitoba exportent leurs produits et services. En 1989-1990, les exportations se sont chiffrées à 2,7 milliards de dollars, la part de l'industrie manufacturière représentant 55 p. 100 de cette somme. Le Bureau régional aide ces entreprises à trouver et à exploiter de nouveaux débouchés.

Séminaires et foires commerciales ont été organisés pour mettre en lumière les nouvelles occasions d'affaires et sensibiliser davantage les gens d'affaires aux techniques de fabrication de pointe.

Le lancement au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse du Programme de visites de fabricants, projet-pilote permettant d'aider les fabricants à évaluer les techniques de fabrication de pointe, a remporté de vifs succès.

En outre, en collaboration avec l'Institut canadien de technologie industrielle du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Winnipeg Business Development Corporation, un nouveau service, le Réseau d'information sur les sciences et la technologie, a été lancé afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de la S-T pour l'avenir économique du Canada.

Le Bureau régional a cherché à promouvoir et à constituer des regroupemenents stratégiques pour stimuler la technologie dans la province. Par ailleurs, il a participé au lancement de DISTCovery au Manitoba et dans d'autres provinces de l'Ouest pour aider les entreprises à la recherche d'occasions d'affaires.

Le Bureau régional était également chargé de l'administration des programmes découlant de l'EDER.

L'entente auxiliaire sur les terres septentrionales du Manitoba, conclue aux termes de l'ECD, prenait fin le 31 mars 1989, après 17 années d'activités dans le nord du Manitoba.

Une initiative du gouvernement fédéral et de celui de la province, cette entente prévoyait des programmes scolaires et de formation visant l'expansion économique et la création d'emplois chez les Autochtones et les habitants des régions isolées du nord de la province. Bien que le 31 mars 1989 marque la fin de ce programme, les projets approuvés avant cette date ont été subventionnés jusqu'au 31 mars 1990.

Par ailleurs, même si les activités prévues dans le cadre du programme spécial lié à la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) prenaient également fin le 31 mars 1989, le Bureau régional a continué d'accorder des subventions aux projets approuvés avant cette date, et ce, jusqu'au 31 mars 1990.

Ce programme avait pour objectifs le financement d'initiatives commerciales et d'exploitation des ressources naturelles, la création de petites entreprises et d'emplois ainsi que l'augmentation des revenus dans les régions rurales. Il s'adressait principalement aux Autochtones à faibles revenus qui n'avaient bénéficié d'un emploi qu'en de rares occasions et il aidait ces derniers à se lancer en affaires dans le domaine de la petite entreprise ou du secteur primaire.

Dans le cadre de l'EDER, bien que l'entente auxiliaire sur le développement industriel des autobus urbains ait pris fin le 31 mars 1989, les activités se poursuivront jusqu'au 31 mars 1991.

Des subventions seront versées jusqu'au 31 mars 1992 pour financer les projets découlant de l'entente auxiliaire Canada-Manitoba sur le tourisme qui a pris fin le 31 mars 1990. Au nombre des activités les plus importantes, citons la planification des travaux au Centre touristique de la Fourche, le projet du Centre de villégiature de Grand Beach et la construction d'un centre de villégiature ouvert à l'année à Gimli.

Signalons enfin le lancement de certaines initiatives importantes visant à accroître les activités de commercialisation et la productivité industrielle, notamment une campagne de commercialisation dans les pays d'outre-mer, les centres d'information touristiques aux points d'entrée de la province et SuperHost, programme de sensibilisation au tourisme. Enfin, mentionnnons les séminaires sur l'industrie touristique et les activités visant à mieux faire connaître les programmes subventionnés du Ministère.

Commerce extérieur

Dans le cadre de ses activités commerciales, le Bureau régional visait à souligner l'importance économique du commerce international aussi bien pour le Canada que le Manitoba. Cette stratégie, exposée dans le Plan international, a aussi été mise en relief durant le Mois canadien de l'exportation.

D'autres activités importantes, notamment Carrefour I et II, la tournée des experts-conseils en investissement et des agents de développement de la technologie ainsi que celle des agents en S-T, ont eu pour résultat d'accroître la demande d'aide de la part du secteur privé pour les activités commerciales et technologiques.

En raison d'un accroissement des activités en vertu du PDME et de huit missions aux États-Unis, un plus grand nombre d'entreprises du Manitoba se sont lancées sur les marchés d'exportation.

Le personnel a également accueilli plusieurs délégations de dignitaires et missions commerciales de même que des groupes d'acheteurs étrangers, telle la mission d'investisseurs japonais.

Une mission commerciale en Inde et au Pakistan organisée par le Bureau régional et à laquelle participaient dix entreprises du Manitoba a donné d'excellents résultats, soit des ventes, des commandes et plusieurs possibilités d'entreprises en participation.

Le Bureau régional de la Saskatchewan, conformément au nouveau mandat du Ministère, visait l'excellence dans l'industrie et la compétitivité sur la scène internationale. Il a créé la Direction des services à l'entreprise qui, de même que la Direction des services techniques et du développement industriel, offre plusieurs services de renseignements aux clients du Centre de services aux entreprises.

Industrie et technologie

L'entente auxiliaire sur la technologie de pointe a pris fin le 31 mars 1989. Néanmoins, le Bureau régional a continué de surveiller les activités et a déboursé 616 000 $ en 1989-1990 aux termes de contrats en vigueur reliés à 12 projets.

Le 5 juillet 1989, le Bureau régional a conclu une entente avec la Saskatchewan Advanced Network Authority, représentant des contributions pouvant atteindre 18 millions de dollars en cinq ans, pour la mise au point d'un réseau de télécommunications. Ce réseau, à la fine pointe de la technologie, offrira programmes et information aux clients de l'ensemble de la province. Une somme de 3 114 600 $ a été versée à ce projet en 1989-1990.

Vers la fin de l'exercice, le Bureau régional a cherché à sensibiliser certains milieux aux avantages du Programme de R-D et d'innovation de l'industrie forestière de même qu'au Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier et au volet informatique du Programme des technologies stratégiques.

Cinq projets ont également été approuvés dans le secteur des métaux et de la métallurgie en vertu du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier. Dans les secteurs de l'agro-alimentaire et des soins de santé, le Ministère a participé à la création de plusieurs groupes de travail fédéraux-provinciaux et du comité organisateur en vue de la formation de la Saskatchewan Food Processing Association.

Le Bureau régional a préparé une émission télévisée et une série d'articles de journaux sur l'entrepreneurship. Il a de plus participé à la fondation d'une association de jeunes entrepreneurs et a assumé la présidence du comité organisateur du premier Forum national sur l'enseignement de l'entrepreneurship.

Le personnel a aidé à lancer le premier concours intercollégial d'étude de cas sur la gestion de la technologie, organisé par la Business and Engineering Development Association de l'université de la Saskatchewan. Environ 19 équipes de 21 universités prenaient part à ce concours qui consiste à résoudre des problèmes pratiques de gestion de la technologie.

Au nombre des initiatives du Centre de services aux entreprises, citons la mise en place d'une base de données sur la recherche et les compétences en sciences de la santé à l'université de la Saskatchewan. D'autres données, sur plusieurs secteurs industriels de la province, ont été consignées dans les bases de données du Ministère.

En 1989, les activités en matière de politique, de planification, de services informatiques et de coordination au Bureau régional ont été regroupées avec celles des services financiers et administratifs pour former la Direction des services administratifs. Parmi ses réalisations, citons la mise en place de réseaux de renseignements sur la commercialisation, le commerce, l'information en matière de S-T et les initiatives de collaboration comme le RES/FED/PROV et les protocoles d'entente conclus avec le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) et Agriculture Canada pour coordonner les activités de développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Quatre ententes auxiliaires et l'entente spéciale ARDA ont pris fin cette année. Aux termes de ces accords, le Bureau régional a accordé une aide technique aux Programmes économiques des Autochtones, collaboré avec les fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada et ceux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aux premiers travaux d'évaluation de l'entente

auxiliaire sur le développement économique conclue avec les Territoires et amorcé l'évaluation des ententes conclues entre le Canada et ces territoires sur la petite entreprise et le développement du tourisme.

Dans le cadre des programmes prévus aux termes de l'entente spéciale ARDA qui arrivait à échéance le 31 mars 1989, la part des offres ministérielles acceptées s'élevait à 2 003 190 $ pour 40 projets, les dépenses totales se chiffrant à 3 064 000 $.

A Regina, les activités portaient sur le commerce, le tourisme, les services généraux, les Programmes économiques des Autochtones, la collecte de données ainsi que la liaison avec les services fédéraux et provinciaux.

Les activités de vérification et les dépenses découlant des nombreux projets en cours en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Saskatchewan sur le tourisme qui a pris fin se chiffrent à 2,1 millions de dollars. Des modifications y ont été apportées afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 1990 la date d'achèvement des travaux prévus par cet accord qui a fait l'objet d'une évaluation. Entre-temps, des travaux sont en cours sur le nouveau programme en matière de tourisme pour l'Ouest canadien.

Commerce extérieur

Dans le cadre de son plan d'affaires, le Centre de commerce international a adopté une stratégie selon laquelle « le client est roi ». Aussi, le Centre a organisé des rencontres avec la province et la DEO pour s'assurer que tout éventuel client est renvoyé au programme provincial ou fédéral qui répond davantage à ses besoins.

Regina a accueilli deux grandes foires commerciales, soit le Farm Progress Show (150 acheteurs) et l'Exposition agricole (470 acheteurs). Pour sa part, le Centre a continué d'aider les entreprises de la Saskatchewan à exporter aux États-Unis et dans les pays d'outre-mer. Plusieurs organismes, notamment les constructeurs de matériel agricole, les membres d'associations de propriétaires de bétail et des entreprises du secteur de l'agro-alimentaire ont participé aux programmes à l'exportation suivants : PDME, NEEF, NEXUS et NEXOS (Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers).

Le Centre a de nouveau travaillé en étroite collaboration avec le College of Commerce de l'université de la Saskatchewan. Les délégués commerciaux ont aidé ce collège à obtenir d'AECEC cinq subventions annuelles de 100 000 $ et ont siégé à son conseil d'administration.

Des fonctionnaires ont été invités à titre de conférenciers pour donner des cours d'études supérieures en commercialisation et ont conseillé les étudiants de 2e cycle sur les plans et les stratégies de commercialisation internationale lors de la mission commerciale dans les pays de l'Asie et du Pacifique.

Les activités aux termes du PDME se sont accrues de 27 p. 100 par rapport à l'année précédente, les dépenses augmentant de 61 p. 100.

Carrefour 89 a attiré en Saskatchewan 17 délégués commerciaux en poste à l'étranger. Enfin, le Centre a organisé la première mission commerciale en Namibie, nouvel État indépendant. Regroupant sept sociétés et une quinzaine de sociétés affiliées en un consortium provincial, le Centre a démontré que les PME pouvaient être concurrentielles sur les marchés d'exportation.

Une petite foire commerciale a été tenue en collaboration avec la chambre de commerce de Regina. Treize délégués commerciaux ont visité Regina, quatre autres villes et plusieurs entreprises du sud de la province. En vertu du NEEF, une mission a été organisée aux États-Unis en janvier 1990 dans le secteur du matériel agricole. De nombreuses demandes ont été adressées au nouveau Centre de services aux entreprises, surtout dans le domaine du commerce et du tourisme.

Au Bureau régional de l'Alberta, les activités visaient à :

- favoriser le développement technologique, la croissance et la compétitivité internationale des secteurs prioritaires;
- aider les exportateurs à profiter des occasions d'affaires à l'étranger, y compris celles découlant de l'Accord de libre-échange;
- améliorer le climat des affaires grâce à des initiatives en matière de politique et d'entrepreneurship et en prenant la défense des intérêts des entreprises de la province;
- administrer les programmes subventionnés découlant des ententes auxiliaires sur le tourisme et le développement du Nord.

Industrie et technologie

ISTC a accepté de participer aux termes du Programme des technologies stratégiques au financement d'un projet de 140 millions de dollars dans le secteur des matériaux industriels de pointe à Fort Saskatchewan. Il s'agit d'un projet de collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, le gouvernement de l'Alberta et la société Sherritt Gordon Limited. Celle-ci a fondé à cette fin un nouvel organisme, Westaim. Bénéficiant de l'appui de plusieurs industries, universités et organismes de recherche, Westaim sera à l'avant-garde des activités de R-D et de commercialisation sur la scène internationale.

En novembre, le Bureau régional a parrainé à Calgary une conférence sur les occasions d'affaires dans le secteur manufacturier. Les délégués y ont obtenu des renseignements de première main des cadres supérieurs de grandes sociétés canadiennes.

En janvier, le personnel a organisé à Calgary un atelier de travail sur les échanges de technologie. Cette rencontre de trois jours a permis aux fonctionnaires d'ISTC de l'Ouest de se familiariser avec la nature de ces échanges et des services offerts, de même qu'avec les sources de renseignements disponibles pour venir en aide aux entreprises. La séance d'une demi-journée avec les gens d'affaires de Calgary a favorisé la création d'associations d'affaires et la diffusion d'information sur les possibilités dans le domaine de la commercialisation et de la technologie.

Le personnel a de nouveau lancé des campagnes sectorielles et participé à plusieurs grandes foires commerciales, soit l'Industry and High Technology Show, l'International Forestry Show et InterCan 89, le salon du pétrole et du gaz naturel, qui se sont tous déroulées à Edmonton. Il a également renseigné les gens d'affaires de l'Alberta sur les activités de commercialisation et les techniques susceptibles d'accroître leur compétitivité internationale.

Commerce et investissement

Le Centre de commerce international a offert un plus grand nombre de services et de programmes commerciaux aux gens d'affaires en ouvrant un autre centre à Calgary, complément du centre régional d'Edmonton. L'Agence canadienne de développement international a installé ses bureaux dans le Centre et les bureaux de la Société pour l'expansion des exportations se trouvent dans le même immeuble. Ces trois organismes étant situés au même endroit, les milieux d'affaires bénéficient de meilleurs services.

Outre le rôle de premier plan qu'il a joué lors des trois foires commerciales précitées, le Centre de commerce international a invité des acheteurs étrangers à InterCan 89. Les séminaires sur l'unification économique de l'Europe en 1992, tenus à Edmonton et à Calgary en mars, de même que les activités à l'occasion du Mois canadien de l'exportation et de Carrefour 89 ont remporté de vifs succès. AECEC a créé un centre d'études sur le commerce international à l'université de l'Alberta pour inciter les universitaires et les gens d'affaires de l'Alberta à étudier ces questions.

Plusieurs activités étaient prévues dans le cadre du programme NEEF et les exportateurs de la province ont continué de recevoir une aide aux termes du PDME pour participer à des foires commerciales et se lancer dans de nouvelles entreprises à l'étranger. En vertu du PDME, 622 demandes ont été reçues en 1989-1990 et 425 d'entre elles ont été approuvées, les dépenses totalisant 1,17 million de dollars.

Autres initiatives et services

A la suite de la nomination de Marcel Ducharme, de Bonnyville, en Alberta, à titre de président de l'Institut national de développement de l'entrepreneurship, un chapitre de cet organisme a été créé dans la province. En outre, le Bureau régional de l'Alberta a joué un grand rôle lors de l'Alberta Opportunity Company's Entrepreneurs Conference, tenue à Calgary à la fin septembre, en parrainant un séminaire sur les stratégies gagnantes qui mettait en lumière les lauréats de l'Alberta des Prix Canada pour l'excellence en affaires.

Dans le cadre d'un accord de coopération industrielle conclu avec le gouvernement japonais, un agent de développement industriel du bureau de Calgary a passé cinq semaines au Japon pour mieux connaître l'industrie locale de la biotechnologie ainsi que l'aide accordée à ce secteur par le ministère du Commerce international et de l'Industrie et par d'autres organismes publics de ce pays.

Des centres de services aux entreprises ont ouvert leurs portes aux bureaux d'Edmonton et de Calgary. Ces centres offrent à la clientèle du secteur privé divers services et documents, aussi bien des publications, des répertoires et du matériel audiovisuel que l'accès à des bases de données et à plusieurs sources de renseignements.

Le Ministère s'est chargé de l'administration de deux ententes auxiliaires conclues entre le Canada et la province. L'entente auxiliaire sur le tourisme, dont les dépenses se chiffrent à 56,3 millions de dollars, arrivait à échéance à la fin de l'exercice. Ce programme quinquennal prévoyait une aide dans six domaines clés d'activités tels que le développement du produit, l'aménagement d'installations ainsi que l'analyse et l'évaluation des débouchés. En 1989-1990, les engagements du Ministère s'élevaient à 14,5 millions pour 157 projets.

Aux termes de l'entente auxiliaire sur le développement du Nord, une somme de 40 millions de dollars en cinq ans a été prévue pour aider les sociétés, les associations et les collectivités du nord de l'Alberta au chapitre du développement des entreprises, du perfectionnement du personnel et de l'aménagement de l'infrastructure. Au cours de l'exercice, le Ministère consentait 2,7 millions à la réalisation de 64 projets.

Le Bureau régional de la Colombie-Britannique a continué d'encourager la compétitivité internationale et l'excellence scientifique des entreprises de la province grâce aux applications de la S-T.

Au nombre des principales activités, citons Globe 90, première conférence-foire commerciale mondiale sur les occasions d'affaires internationales dans le secteur de l'environnement, du 19 au 23 mars à Vancouver, ainsi que le plus important salon-symposium de l'aéronautique tenu en Amérique du Nord dans le secteur de l'aérospatiale, du 11 au 13 août 1989, à Abbotsford.

D'autres activités importantes sont décrites ci-dessous.

Industrie et technologie

Dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada–Colombie-Britannique sur la S-T, les activités du Bureau régional portaient sur trois grands domaines, soit les systèmes de pointe, la biotechnologie (une aide au financement d'installations de « chambre propre » et de procédés biotechnologiques dans le Lower Mainland), et la liaison entre les milieux industriels et les trois grandes universités de la province.

Le personnel a participé aux négociations afin de modifier cette entente et de permettre le financement du projet Pharmical, une entreprise en participation de 15 millions de dollars annoncée le 20 mars 1990 et visant à stimuler l'industrie pharmaceutique ainsi que le secteur de la biotechnologie de la province.

Le Bureau régional était également chargé de l'administration du Programme des technologies stratégiques pour encourager les universités et les laboratoires de recherche en biotechnologie, en matériaux industriels de pointe et en informatique à collaborer à des travaux de R-D.

Le personnel a cherché à accroître la compétitivité internationale des industries de la province grâce à une meilleure utilisation des technologies de pointe dans le secteur manufacturier. En accord avec certaines associations industrielles clés, il a proposé plusieurs initiatives pour inciter les entreprises membres à faire davantage appel aux techniques de pointe. De concert avec le gouvernement provincial, il a lancé une vaste campagne sectorielle afin d'encourager les projets de collaboration en R-D pour trouver de nouvelles applications de la technologie dans divers secteurs industriels de la province.

Le Bureau régional était membre du comité consultatif et du groupe de travail sectoriel dans le cadre du programme SPARK (Strategic Planning for Applied Research and Knowledge) du B.C. Science Council, dont l'objectif est d'accroître les applications de la S-T dans tous les secteurs de la province. De plus, le personnel a prononcé des discours à l'occasion de séminaires et il a formulé des recommandations touchant les programmes et les projets, notamment l'utilisation de l'informatique dans l'industrie forestière.

Grâce à la stratégie nationale en matière de foresterie, le Bureau régional a appuyé plusieurs initiatives, tel le Programme coopératif de développement de l'industrie et des marchés (PCDIM), afin de trouver de nouveaux marchés; de favoriser l'innovation technologique; d'encourager les activités de commercialisation et les applications de la technologie pour les nouveaux produits; et enfin, d'organiser des missions de commercialisation et de technologie en Europe. Participent au financement de ce programme le gouvernement fédéral (40 p. 100), la Colombie-Britannique (40 p. 100) et les fabricants de produits du bois de la province (20 p. 100). Le Bureau régional a également parrainé un programme de R-D en foresterie.

Par ailleurs, le Bureau régional a lancé et amélioré un programme de contrôle et de vérification de la qualité pour les fabricants de bardeaux de bois et de bardeaux de fente de la province et a aidé l'association qui représente les intérêts de ce secteur à renverser un règlement du service des incendies de la ville de Los Angeles, interdisant le secteur de la construction de la région d'utiliser ces produits.

Commerce extérieur

Au nombre des activités commerciales du Bureau régional pour venir en aide aux industries de la province, citons :

- la mission de huit entreprises du secteur de l'électronique au salon Northcon de Portland, en Oregon;
- la mission à San Diego, en Californie, à laquelle participaient cinq entreprises de composantes électroniques;
- la participation d'une vingtaine de sociétés au Work Boat Show de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane;
- l'aide consentie à 20 entreprises pour exposer au salon Comdex ainsi qu'à cinq autres sociétés pour prendre part au salon Supercom à Anaheim, en Californie;
- la coordination des activités auxquelles ont pris part 30 entreprises de la province lors du séjour de huit entreprises de Singapour à la recherche de matériel informatique et de logiciels;
- les visites et les rencontres organisées pour accueillir une délégation de militaires américains à la recherche de produits à la fine pointe de la technologie;
- l'aide consentie pour la mise au point du PCDIM et la création du B.C. Wood Specialties Group, regroupant une quarantaine d'entreprises forestières axées sur les marchés d'exportation;
- la coordination des activités reliées aux permis d'exportation de bois coupé pour le compte d'AECEC.

Investissement

Au nombre des missions étrangères d'investissement que le Bureau régional a organisé dans la province, mentionnons :

- la mission japonaise pour étudier les possibilités d'investissement;
- la présence du Hong Kong Human Development Institute, qui s'intéresse aux investissements en général;
- la mission de fabricants allemands;
- la mission en biotechnologie de Singapour.

Outre la remise à jour de la base de données sur les entreprises de capital-risque de la province, le personnel a participé aux travaux du comité consultatif du Investor's Forum, une initiative parrainée par le Bureau régional; a conseillé d'éventuels investisseurs de l'étranger, notamment une maison de confection de vêtements de Hong Kong et un fabricant américain de matériaux de pointe; et a organisé de nombreux séminaires visant à encourager une seconde transformation des produits du bois dans la province.

Tourisme

En vertu de l'entente auxiliaire Canada–Colombie-Britannique sur le tourisme qui prenait fin le 31 mars 1990, le Ministère a approuvé au cours de l'exercice des contributions fédérales totalisant 3,9 millions de dollars pour financer 57 projets, dont 24 sont administrés par le Bureau régional.

Le personnel a également organisé un système informatisé de données sur le tourisme en Colombie-Britannique. Les principaux clients de l'industrie touristique pourront ainsi obtenir les plus récentes informations sur ce secteur. Plusieurs sujets ont été retenus, aussi bien les activités dans le secteur des croisières que les répercussions de la TPS. Un nouveau système de gestion de la clientèle remplacera la liste de clients, regroupant ainsi l'information locale que possède le Bureau régional aux données du récent inventaire de Tourisme Canada sur les entreprises du secteur touristique prêtes à se lancer sur les marchés d'exportation.

Centre de commerce international

Le Centre de commerce international a continué d'administrer le PDME pour aider les PME à trouver d'autres débouchés sur les nouveaux marchés d'exportation. Chaque année, plus de 500 demandes sont étudiées dans le cadre de ce programme qui dispose d'un budget de 1,25 million de dollars.

Le Centre a parrainé plusieurs initiatives communautaires, y compris des séminaires sur les salons commerciaux et la rentabilité, Europe 92, les produits alimentaires sur le marché japonais et enfin l'accès aux fonds d'aide de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement.

Plusieurs missions ont été organisées aux États-Unis, dans le cadre des programmes NEEF et NEXUS, de même que dans certains pays d'outre-mer, notamment en Corée du Sud (produits alimentaires) et au Japon (services de génie-conseil) ainsi que dans cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (biens et services dans le secteur de l'aquiculture).

Politique, Planification et Services administratifs

Au nombre des activités de la Direction de la politique, de la planification et des services administratifs, citons :

- l'étude sur l'adaptation du secteur de la transformation des fruits et des légumes de la province par suite de l'Accord de libre-échange, en vue de la tenue d'un séminaire fédéral-provincial sur cette industrie au début du prochain exercice;
- le profil du secteur des appareils médicaux pour obtenir des renseignements sur la compétitivité et les occasions d'affaires;
- la préparation et la tenue de séminaires sur l'Accord et les exportations dans le secteur des services, projet-pilote fédéral-provincial qui sera à la base d'une importante initiative visant l'expansion de ce secteur sur le marché américain;
- l'étude des méthodes de fabrication « juste à temps » et la classification des secteurs dynamiques de la province, première étape d'un projet visant à encourager de meilleures pratiques de gestion;
- une étude sur la R-D et la compétitivité industrielle de la province pour indiquer les forces et les faiblessses de la répartition actuelle de ces activités et leurs répercussions sur la compétitivité des industries locales;
- l'étude sur les occasions d'affaires dans le secteur de l'environnement, diffusée dans les autres régions et aux industries.

La Direction a également cherché à améliorer le rendement au sein du Ministère grâce aux initiatives suivantes :

- l'installation d'un réseau local et d'un système de traitement de texte, modernisant ainsi les systèmes informatiques du Bureau régional;
- le transfert du personnel affecté à l'administration de l'entente spéciale ARDA ainsi que d'autres ressources au nouveau groupe chargé des Programmes économiques des Autochtones, et la défense des intérêts de la région auprès du groupe de travail chargé de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones;
- la gestion des modalités de paiement au B.C. Industrial Commercial Arbitration Centre.

Territoires du Nord-Ouest

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les activités ont de nouveau porté sur les programmes subventionnés dans les secteurs du tourisme et de la petite entreprise. Les programmes subventionnés destinés aux Autochtones s'inscrivaient dans le cadre de la nouvelle Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones.

L'entente auxiliaire sur le tourisme conclue aux termes de l'ECD Canada–Territoires du Nord-Ouest prenait fin au cours de l'exercice. En tout, 183 projets ont été approuvés, les engagements du Ministère s'élevant à 7 624 746 $. L'entente auxiliaire sur le développement de la petite entreprise a été prolongée d'un an. Aux termes de cette entente, 45 projets ont été approuvés, les engagements ministériels se chiffrant à 1 474 231 $.

Le Ministère a continué d'offrir de nombreux services consultatifs aux gens d'affaires de la région, notamment le RADAR, et à mieux faire connaître divers programmes tels que le PDME et le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier.

Le personnel a également offert plusieurs services pour stimuler le commerce international, en particulier les services de renseignements aux éventuels exportateurs. De plus, il a organisé des rencontres entre les gens d'affaires et les fonctionnaires d'AECEC.

Dans la région du Yukon, les principales activités visaient une plus grande compétitivité des industries de la province grâce à un plus grand nombre d'initiatives de commercialisation internationale; à une aide au secteur du tourisme, au financement des entreprises et aux regroupements de scientifiques; et aux liens établis avec les scientifiques réputés. De plus, le personnel a continué de s'occuper des contributions et des activités de contrôle aux termes de l'entente spéciale ARDA, qui a pris fin, et de l'entente auxiliaire Canada-Yukon sur le tourisme. Enfin, le Centre de services aux entreprises a renseigné les gens d'affaires sur tous les programmes fédéraux.

Cinq entreprises canadiennes ont participé à Anchorage à la sixième mission commerciale en Alaska. Le Canada était de nouveau l'hôte lors des cérémonies d'ouverture de l'Alaska State Chamber of Commerce Trade Fair. Plusieurs délégués commerciaux en poste dans les pays du Pacifique se sont rendus à Whitehorse pour répondre aux questions des exportateurs du Yukon à l'occasion de Carrefour 89, événement qui a également été marqué par la tenue du premier séminaire sur la façon de faire affaires au Japon. Les membres du conseil d'administation de l'Alaska State Chamber of Commerce ont été accueillis à Whitehorse et quatre personnes du Yukon ont accompagné les représentants de cet organisme lors d'une mission en URSS. De plus, le personnel a également organisé et accueilli une importante délégation de la société Mitsui.

Soulignons la tenue du premier séminaire international sur les marchés de l'État où des représentants des gouvernements de l'Alaska, du Canada et du Yukon ont pris la parole.

Les activités dans le cadre du protocole d'entente Canada-Yukon sur la S-T se sont poursuivies et des regroupements scientifiques ont été créés, notamment l'Alaska Science and Technology Foundation.

L'entente auxiliaire Canada-Yukon sur les mesures d'encouragement aux petites entreprises prévoit une aide pour la construction, l'expansion ou la modernisation d'installations de fabrication ou de transformation ainsi que pour les industries de services qui appuient certaines activités des secteurs industriels ou d'extraction des ressources naturelles. En 1989-1990, la part ministérielle des offres proposées et acceptées s'élevait à 32 025 $ pour deux projets, alors que les engagements du Ministère totalisaient 81 025 $ pour trois projets.

Par ailleurs, le personnel a fait parvenir un aperçu des principales occasions d'investissements au Yukon aux spécialistes de plusieurs pays et a continué de dresser une liste de fournisseurs canadiens. Enfin, le personnel d'ISTC au Yukon a contribué à la planification de la troisième conférence des régions septentrionales à laquelle participeront les 11 nations du Nord pour y discuter de divers sujets, soit les sciences, la technologie, l'environnement, l'économie, le commerce et le tourisme dans le Nord.

Annexes

Annexe A-1

Offres acceptées et aide autorisée
(y compris l'assurance-crédit)

Selon la province ou le territoire	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Terre-Neuve	12	685
Île-du-Prince-Édouard	7	197
Nouvelle-Écosse	23	2 447
Nouveau-Brunswick	9	3 696
Québec	580	377 110
Ontario	371	225 083
Manitoba	114	10 069
Saskatchewan	100	25 969
Alberta	160	19 749
Colombie-Britannique	116	25 721
Yukon	22	925
Territoires du Nord-Ouest	30	3 520
Total	**1 544**	**695 170**

Nota :

Le total de l'aide autorisée comprend 647 millions en subventions et en contributions et 48 millions d'assurance-crédit. Cette dernière somme a servi à financer sept projets totalisant 6 millions au Québec et deux projets de 42 millions en Ontario.

L'aide autorisée comprend tous les principaux programmes financés par le Ministère, exception faite de l'aide consentie en vertu de l'application de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (voir l'annexe F), le programme Bourses Canada (voir la page 13 de ce rapport) et des programmes de moindre importance. Les annexes ne font pas état du financement d'autres programmes de moindre importance, soit quelque 10 millions de dollars en aide autorisée.

Annexe A-2

Offres acceptées et aide autorisée

(y compris l'assurance-crédit)

Selon les principaux groupes de programmes	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Programmes de développement de l'industrie, des sciences et de la technologie	730	505 767
Programmes de développement régional	468	128 856
Programmes économiques des Autochtones	346	60 547
Total	**1 544**	**695 170**

Annexe B-1

Programmes de développement de l'industrie, des sciences et de la technologie
Offres acceptées et aide autorisée
(y compris l'assurance-crédit)

Selon la province ou le territoire	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Terre-Neuve	11	555
Île-du-Prince-Édouard	7	197
Nouvelle-Écosse	21	2 382
Nouveau-Brunswick	5	633
Québec	189	256 331
Ontario	230	200 155
Manitoba	40	3 413
Saskatchewan	21	20 040
Alberta	140	9 084
Colombie-Britannique	61	12 773
Yukon	5	205
Territoires du Nord-Ouest	–	–
Total	**730**	**505 767**

Annexe B-2

Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense
Offres acceptées et aide autorisée

Selon la province	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Nouvelle-Écosse	1	247
Québec	30	165 834
Ontario	65	111 088
Manitoba	1	294
Alberta	3	1 122
Colombie-Britannique	5	1 196
Total	**105**	**279 781**

Selon les principaux groupes industriels		
Produits du plastique	1	425
Métaux de première transformation	2	603
Métaux usinés (sauf la machinerie et les transports)	12	4 364
Machinerie (sauf la machinerie électrique)	1	480
Matériel de transport	56	228 469
Produits électriques et électroniques	30	44 563
Industrie chimique-produits chimiques	2	428
Autres produits manufacturés	1	449
Total	**105**	**279 781**

Selon le sous-programme		
Recherche et développement	22	187 651
Établissement de fournisseurs	22	57 357
Aide à l'investissement	61	34 773
Total	**105**	**279 781**

Annexe C

Programmes de développement régional
Offres acceptées et aide autorisée
(y compris l'assurance-crédit)

Selon la province	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Québec	356	117 090
Ontario	112	11 766
Total	**468**	**128 856**

Annexe D

Programmes économiques des Autochtones
Offres acceptées et aide autorisée
(y compris l'assurance-crédit)

Selon le programme	Nombre de projets	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Programme de développement des entreprises autochtones	3	192
Programme de développemement économique des Autochtones	166	52 593
Entente spéciale ARDA	139	6 035
Sous-total	**308**	**58 820**
Ententes sur le développement du Nord	24	1 091
Total	**332**	**59 911**
Selon la province ou le territoire		
Terre-Neuve	1	130
Nouvelle-Écosse	2	65
Nouveau-Brunswick	4	3 063
Québec	35	3 689
Ontario	29	13 161
Manitoba	74	6 656
Saskatchewan	79	5 929
Alberta	20	10 665
Colombie-Britannique	55	12 948
Yukon	17	720
Territoires du Nord-Ouest	30	3 520
Total	**346**	**60 546**

Annexe E

Ententes auxiliaires conclues aux termes des EDER et des ECD en vigueur en 1989-1990

Entente	Durée	Contribution d'ISTC (en milliers de dollars)	Aide autorisée (en milliers de dollars)
Terre-Neuve			
Tourisme	du 16–08–84 au 31–03–89	12 500	238
Île-du-Prince-Édouard			
Tourisme	du 26–10–84 au 31–03–89	5 800	197
Nouvelle-Écosse			
Tourisme	du 09–11–84 au 31–03–89	19 600	2 075
Québec			
Tourisme	du 01–04–88 au 31–03–93	48 500	1 058
Développement industriel	du 01–04–88 au 31–03–93	175 000	68 244
Programme Canada-Québec de développement économique	du 01–06–88 au 31–03–93	217 500	39 111
Développement scientifique et technique	du 01–04–88 au 31–03–93	35 800	9 184
Ontario			
Tourisme	du 20–11–84 au 31–10–89	22 000	5 996
Manitoba			
Tourisme	du 13–05–85 au 31–03–90	15 000	2 496
Développement industriel des autobus urbains	du 04–06–84 au 31–03–89	25 121	329
Saskatchewan			
Technologie de pointe	du 31–08–84 au 31–03–89	16 600	705
Développement économique du Nord	du 31–08–84 au 31–03–89	18 000	1 091
Tourisme	du 22–11–84 au 31–03–89	15 000	1 179
Alberta			
Développement du Nord	du 02–10–85 au 31–03–90	20 000	3 424
Tourisme	du 13–05–85 au 31–03–89	28 186	2 387
Colombie-Britannique			
Tourisme	du 21–08–85 au 31–03–90	15 000	3 076
Sciences et technologie	du 08–07–85 au 31–03–90	10 100	4 000
Yukon			
Mesures d'encouragement aux petites entreprises	du 06–01–87 au 31–03–91	3 220	205

Annexe F

Loi sur les prêts aux petites entreprises

Nombre de prêts et montant*

Selon la province ou le territoire	Nombre de prêts	(en millions de dollars)
Québec	4 355	177,8
Ontario	3 833	175,5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	85	3,1
Total	**8 273**	**356,3**
Selon le genre d'entreprise		
Pêche	12	0,4
Commerce en gros	231	7,9
Commerce de détail	2 202	103,2
Construction	571	18,5
Fabrication	896	35,4
Entreprises de services	3 706	164,7
Transports	563	23,1
Communications	92	3,3
Total	**8 273**	**356,4**

* Les prêts consentis dans les quatre provinces de l'Atlantique (1 121 prêts totalisant 36,9 millions de dollars) relèvent du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme), responsable de l'application de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.*

Les prêts consentis dans les quatre provinces de l'Ouest (4 387 prêts totalisant 145,9 millions de dollars) relèvent du ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest.